



BPCE
ASSURANCES

**RAPPORT
SEMESTRIEL
FINANCIER
2023**

Sommaire

A hand holding a blue pen is positioned over a laptop screen. The laptop displays a financial report with a bar chart and a table. In the foreground, there are several documents, including one with a bar chart and another with a table. The background is a blurred office setting with a window and a coffee cup.

1 États financiers consolidés



Bilan

ACTIF (en k€)	Notes	30/06/2023	31/12/2022 retraité ⁽¹⁾	01/01/2022 retraité ⁽¹⁾
Ecart d'acquisition	8.1	16 412	16 412	17 647
Autres immobilisations incorporelles		117 961	128 246	148 431
Actifs incorporels		134 373	144 658	166 078
Immobilier de placement	6.2	1 107 183	1 128 767	1 103 523
Immobilier de placement en UC		418 902	453 995	442 704
Placements évalués au coût amorti		2 555 830	2 139 620	2 402 415
Placements à la juste valeur par capitaux propres		35 568 829	35 472 454	40 967 380
Placements à la juste valeur par résultat		18 883 169	18 646 612	20 969 674
Placements financiers en UC		27 989 997	22 471 418	23 133 382
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés		61 818	39 244	12 972
Placements des activités d'assurance	6.2	86 585 728	80 352 110	89 032 050
Investissements dans les entreprises associées		58 120	53 616	95 517
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	7	549 748	410 790	294 624
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	7	8 916 515	8 313 834	8 250 581
Actifs liés à des contrats d'assurance émis et de réassurance cédée	7	9 466 263	8 724 624	8 545 205
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles		16 024	77 537	49 126
Actifs d'impôt différé		272 923	324 859	196 979
Créance d'impôt exigible		12 555	25 565	12 153
Autres créances		347 945	439 201	284 665
Autres actifs		649 447	867 162	542 923
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité		-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	TFT	1 176 672	380 551	533 249
TOTAL DE L'ACTIF		98 070 603	90 522 721	98 915 022

(1) Les états financiers de l'exercice comparatif 2022 sont retraités de l'impact de l'application des normes IFRS 9 et IFRS 17. Ces impacts sont présentés en note 1.2.



Bilan

PASSIF (en k€)	Notes	30/06/2023	31/12/2022 retraité ⁽¹⁾	01/01/2022 retraité ⁽¹⁾
Capital social ou fonds équivalents		1 267 807	1 267 807	148 014
Primes d'émission, de fusion et d'apport		229 741	229 741	1 097 937
Réserve de réévaluation recyclable		(110 627)	(222 860)	98 737
Autres réserves et OCI non recyclable		5 168	2 419	26 287
Résultats cumulés		376 400	468 509	356 585
Résultat net consolidé de l'exercice		231 941	171 172	350 002
Ecarts de conversion		1 534	1 534	1 534
Capitaux propres du Groupe		2 001 964	1 918 322	2 079 095
Intérêts minoritaires		382	418	188
Capitaux propres totaux	varCAP	2 002 346	1 918 739	2 079 283
Provisions pour risques et charges	8.2	43 561	40 757	42 358
Dettes subordonnées		1 404 020	1 385 113	1 385 420
Dettes de financement représentées par des titres		-	-	-
Autres dettes de financement		80 186	140 112	428 312
Dettes de financement	6.3	1 484 206	1 525 225	1 813 732
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	7	90 734 568	84 128 538	91 582 752
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	7	125 079	86 038	18 553
Passifs liés à des contrats d'assurance émis et de réassurance cédée	7	90 859 647	84 214 576	91 601 305
Passifs d'impôt différé		24 605	17 442	37 238
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés		17	17	17
Dettes d'exploitation représentées par des titres				
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire		31 841	22 374	44 009
Dettes d'impôt exigible		1 274	8 765	3 803
Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés	6.3	63 876	86 850	53 562
Autres dettes		3 559 229	2 687 975	3 239 715
Autres passifs		3 680 842	2 823 423	3 378 344
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées		-	-	-
TOTAL DU PASSIF		98 070 603	90 522 721	98 915 022

(1) Les états financiers de l'exercice comparatif 2022 sont retraités de l'impact de l'application des normes IFRS 9 et IFRS 17. Ces impacts sont présentés en note 1.2.



Compte de résultat

(en k€)	Notes	30/06/2023	30/06/2022 retraité ⁽²⁾
Produits des activités d'assurance	7.2	1 848 642	1 681 532
Charges afférentes aux activités d'assurance	7.1	(1 519 785)	(1 502 975)
Résultat des activités d'assurance brut de réassurance	7.1	328 857	178 557
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance cédée	7.1	(34 562)	(76 774)
Résultat des activités d'assurance net de réassurance	7.1	294 295	101 783
Produits d'intérêts calculés au taux d'intérêt effectif		468 036	543 796
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		-	-
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres		(574)	3 367
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat		1 821 005	(4 284 614)
Variation des dépréciations sur placements au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres	6.4	5 366	(17 718)
Charges des placements ⁽¹⁾		(82 715)	(72 365)
Produits des placements nets de charges	6.1	2 211 118	(3 827 534)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	7.1	(2 213 483)	4 609 121
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée	7.1	48 882	(771 304)
Résultat financier		46 517	10 283
Frais généraux de l'activité d'assurance non attribuables aux contrats d'assurance et de réassurance cédée		(80 188)	(77 947)
Autres produits et charges opérationnels		18 734	15 195
Résultat opérationnel		279 358	49 314
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		5 416	(4 579)
Impôt sur les résultats	8.5	(52 837)	(13 689)
Résultat après impôt des activités discontinues		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	8.4	231 937	31 046
Intérêts minoritaires		3	123
Résultat net - Part du Groupe		231 941	31 169
Résultat par action (€)		12	2
Résultat dilué par action (€)		12	2

(1) Y compris charges de financement.

(2) Les états financiers de l'exercice comparatif 2022 sont retraités de l'impact de l'application des normes IFRS 9 et IFRS 17. Ces impacts sont présentés en note 1.2.



État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en k€)	30/06/2023	30/06/2022 retraité ⁽¹⁾
Résultat net	231 941	31 169
Éléments recyclables en résultat net	112 233	1 889
Écarts de conversion	-	-
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	358 604	(5 963 232)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	21 160	840
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance comptabilisés en capitaux propres recyclables	(227 156)	6 004 274
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance cédée comptabilisés en capitaux propres recyclables	1 791	(9 254)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	(2 287)	(22 180)
Impôts liés	(39 879)	(8 558)
Éléments non recyclables en résultat net	2 749	(20 429)
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(665)	2 653
Réévaluation des actifs financiers de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	(408)	(27 868)
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	-	-
Charges financières des contrats d'assurance avec éléments de participation directe non recyclables	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	3 555	(1 765)
Impôts liés	268	6 551
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	114 983	(18 540)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	346 924	12 627
dont part du groupe	346 961	12 627
dont part des minoritaires	(36)	-

(1) Les états financiers de l'exercice comparatif 2022 sont retraités de l'impact de l'application des normes IFRS 9 et IFRS 17. Ces impacts sont présentés en note 1.2.



Variation des capitaux propres

(en k€)	Part du groupe					Part des minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital social ou fonds équivalents	Primes	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultats cumulés	Total part du groupe		
Situation au 31/12/2021	148 014	1 097 937	457 349	871 569	2 574 870	186	2 575 055
Changement de méthode IAS 8 et correction d'erreurs							
Situation au 31/12/2021 corrigée	148 014	1 097 937	457 349	871 569	2 574 870	186	2 575 055
Effets des changements liés à la première application d'IFRS 17			990 587	(1 593 704)	(603 116)	-	(603 117)
Effets des changements liés à la première application d'IFRS 9			(1 321 378)	1 428 719	107 341	2	107 343
Situation au 01/01/2022 retraitée à la suite de la première application d'IFRS 17 et IFRS 9	148 014	1 097 937	126 558	706 585	2 079 095	188	2 079 282
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			(18 540)		(18 540)	123	(18 418)
Résultat net consolidé de l'exercice				31 169	31 169	(123)	31 046
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	148 014	1 097 937	108 018	737 754	2 091 723	187	2 091 910
Distribution de dividendes					-		-
Mouvements sur le capital	4			-	4		4
Variations de périmètre	1 267 803	229 730		(1 497 533)	-		-
Autres variations	(148 014)	(1 097 937)		1 245 951	-	(2)	(2)
Divers		11		4 937	4 948		4 948
Situation au 30/06/2022 retraitée à la suite de la première application d'IFRS 17 et IFRS 9	1 267 807	229 741	108 018	491 109	2 096 675	185	2 096 860
Situation au 31/12/2022 retraitée à la suite de la première application d'IFRS 17 et IFRS 9	1 267 807	229 741	(218 908)	639 681	1 918 322	418	1 918 739
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			114 983		114 983	(33)	114 950
Résultat net consolidé de l'exercice				231 941	231 941	(3)	231 937
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 267 807	229 741	(103 925)	871 622	2 265 245	381	2 265 627
Distribution de dividendes				(265 352)	(265 352)		(265 352)
Mouvements sur le capital					-		-
Composante capitaux propres des plans de paiements sur base d'actions					-		-
Variations de périmètre					-		-
Autres variations				2 074	2 074	1	2 075
Régul. des capitaux propres des OPCVM					-		-
Divers					-		-
Situation au 30/06/2023	1 267 807	229 741	(103 925)	608 344	2 001 964	382	2 002 346



Tableau des flux de trésorerie

(en k€)	30/06/2023	30/06/2022 retraité ⁽¹⁾
Résultat opérationnel avant impôt	231 941	49 314
+ Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	175 380	(11 151)
+ Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance et de réassurance cédée	1 870 306	(4 258 215)
+ Dotations nettes aux autres provisions et aux dépréciations	(4 206)	11 863
- Variations de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	(1 367 593)	4 358 917
- Plus et moins-values de cession des placements	(150 764)	(71 329)
- Autres mouvements	(2 432)	14 683
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat opérationnel avant impôt	520 691	44 768
+ Flux de trésorerie liés aux opérations d'assurance	3 808 103	2 649 596
+ Flux de trésorerie liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers	842 478	667 323
+ Flux de trésorerie liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	125 551	(475 037)
- Impôts versés	62 591	(55 321)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	5 591 354	2 880 643
+ Cessions de placements financiers	16 661 187	15 833 554
+ Cessions d'immeubles de placement	14 860	(14 279)
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers	16 676 047	15 819 275
- Acquisitions de placements financiers	(21 205 580)	(18 488 912)
- Acquisitions d'immeubles de placement	(6 389)	-
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers	(21 211 969)	(18 488 912)
+ Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(98)	-
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3 329)	2 860
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3 427)	2 860
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	(4 539 349)	(2 666 777)
- Dividendes payés	(265 352)	-
+ Autres mouvements	-	-
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	(265 352)	-
+ Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	-	83 000
- Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	-	-
Flux de trésorerie liés au financement du groupe	-	83 000
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	(265 352)	83 000
Effet de la variation des taux de change (D)	1	0
Flux de trésorerie liés aux actifs et passifs destinés à être cédés (E)	-	-
Flux nets de trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D+E)	786 654	296 867
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	358 177	489 240
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 144 831	786 107
Variation de la trésorerie nette	786 654	296 867

(1) Les états financiers de l'exercice comparatif 2022 sont retraités de l'impact de l'application des normes IFRS 9 et IFRS 17. Ces impacts sont présentés en note 1.2.



1. Première application d'IFRS 17 et IFRS 9

BPCE Assurances applique la norme IFRS 17 ainsi que la norme IFRS 9 depuis le 1^{er} janvier 2023 avec un comparatif au 1^{er} janvier 2022 pour les deux normes. A ce titre, il a été décidé d'appliquer l'option relative au retraitement d'IFRS 9 dans les comparatifs et également d'appliquer les règles de dépréciation d'IFRS 9 au titre du risque de crédit aux actifs financiers éligibles pour ses états comparatifs 2022.

Au 1^{er} janvier 2022, l'impact de la première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 sur les capitaux propres consolidés – part du groupe s'élève à - 496 millions d'euros (dont - 603 millions au titre d'IFRS 17 et +107 millions au titre d'IFRS 9). La CSM au 1^{er} janvier 2022 est de 2,9 milliards d'euros.

Les principaux impacts de la norme IFRS 17 présentés dans cette note proviennent des éléments suivants :

- La part des plus-values latentes des éléments sous-jacents

aux contrats d'épargne revenant à l'assureur ne figure plus en capitaux propres mais fait partie de la CSM présentée en passifs d'assurance ;

- Des différences de rythme de reconnaissance de la marge entre IFRS 4 et IFRS 17 dans le passé.

Les principaux impacts de la première application de la norme IFRS 9 sont également présentés dans cette note.

Au 1^{er} janvier 2023, l'impact cumulé de l'application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 sur les capitaux propres consolidés – part du groupe s'élève à -80 millions d'euros (dont -97 millions au titre d'IFRS 17 et +18 millions au titre d'IFRS 9). La CSM au 1^{er} janvier 2023 est de 2,7 milliards d'euros.

La variation entre le 1^{er} janvier 2022 et le 1^{er} janvier 2023 est liée essentiellement à l'effet de la hausse des taux d'intérêt sur les contrats d'épargne.



1.1. BILAN DE TRANSITION AU 1^{er} JANVIER 2022 PRÉSENTANT LES IMPACTS D'IFRS 9 ET IFRS 17

Bilan de transition Actif

(en k€)	31/12/2021	Effets du changement IFRS 17	Effets du changement IFRS 9		01/01/2022 IFRS 9/IFRS 17
	Nouvelle présentation	Reclassements et changements d'évaluation	Reclassements, retraitements et changements de valorisation ⁽¹⁾	Correction de valeur pour pertes de crédit attendues à 12 mois et à maturité ⁽²⁾	Nouvelle présentation
Ecarts d'acquisition	17 647	-	-	-	17 647
Autres immobilisations incorporelles	148 431	-	-	-	148 431
Actifs incorporels	166 078	-	-	-	166 078
Immobilier de placement	1 113 298	(9 775)	-	-	1 103 523
Immobilier de placement en UC	442 704	-	-	-	442 704
Placements évalués au coût amorti	3 196 510	-	(791 140)	(2 955)	2 402 415
Placements à la juste valeur par capitaux propres	54 102 012	-	(13 134 634)	-	40 967 380
Placements à la juste valeur par résultat	6 896 224	-	14 073 450	-	20 969 674
Placements financiers en UC	23 133 382	-	-	-	23 133 382
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	12 972	-	-	-	12 972
Placements des activités d'assurance	88 897 102	(9 775)	147 676	(2 955)	89 032 050
Investissements dans les entreprises associées	95 517	-	-	-	95 517
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	12 852 112	(12 557 488)	-	-	294 624
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	18 602 620	(10 352 038)	-	-	8 250 581
Actifs liés à des contrats d'assurance émis et de réassurance cédée	31 454 732	(22 909 526)	-	-	8 545 205
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	49 126	-	-	-	49 126
Actifs d'impôt différé	25 944	501 781	(337 550)	6 806	196 979
Créance d'impôt exigible	12 153	-	-	-	12 153
Autres créances	356 377	(71 712)	-	-	284 665
Autres actifs	443 600	430 069	(337 550)	6 806	542 923
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	533 249	-	-	-	533 249
TOTAL DE L'ACTIF	121 590 278	(22 489 232)	(189 874)	3 851	98 915 022

(1) Les changements de valorisation entre IAS 39 et IFRS 9 sont peu significatifs (147 676 K€) et concernent principalement les actifs détenus jusqu'à échéance reclassés principalement en placements à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

(2) Les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues à maturité sont peu significatives (- 2 955 K€)



Bilan de transition passif

(en k€)	31/12/2021 IAS 39/IFRS 4	Effets du changement IFRS 17	Effets du changement IFRS 9		01/01/2022 IFRS 9/IFRS 17
	Nouvelle présentation	Reclassements et changements d'évaluation	Reclassements, retraitements et changements de valorisation ⁽¹⁾	Correction de valeur pour pertes de crédit attendues à 12 mois et à maturité ⁽²⁾	Nouvelle présentation
Capital social ou fonds équivalents	148 014	-	-	-	148 014
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 097 937	-	-	-	1 097 937
Réserve de réévaluation recyclable	459 462	990 624	(1 370 059)	18 710	98 737
Autres réserves et OCI non recyclable	(3 647)	(37)	29 971	-	26 287
Résultats cumulés	521 568	(1 593 704)	1 449 622	(20 903)	356 585
Résultat net consolidé de l'exercice	350 002	-	-	-	350 002
Ecart de conversion	1 534	-	-	-	1 534
Capitaux propres du groupe	2 574 870	(603 116)	109 534	(2 193)	2 079 095
Intérêts minoritaires	186	-	2	-	188
Capitaux propres totaux	2 575 056	(603 116)	109 536	(2 193)	2 079 283
Provisions pour risques et charges	42 358	-	-	-	42 358
Dettes subordonnées	1 385 420	-	-	-	1 385 420
Dettes de financement représentées par des titres	-	-	-	-	-
Autres dettes de financement	428 311	-	-	1	428 312
Dettes de financement	1 813 731	-	-	1	1 813 732
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	102 575 057	(10 992 305)	-	-	91 582 752
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	11 169 371	(11 150 817)	-	-	18 553
Passifs liés à des contrats d'assurance émis et de réassurance cédée	113 744 428	(22 143 122)	-	-	91 601 305
Passifs d'impôt différé	35 502	295 101	(299 405)	6 043	37 238
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés	19	-	(2)	-	17
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	44 009	-	-	-	44 009
Dettes d'impôt exigible	3 803	-	-	-	3 803
Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés	53 562	-	-	-	53 562
Autres dettes	3 277 810	(38 096)	-	-	3 239 715
Autres passifs	3 414 705	257 005	(299 407)	6 043	3 378 344
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	-	-	-	-	-
TOTAL DU PASSIF	121 590 278	(22 489 234)	(189 871)	3 851	98 915 022

(1) Les changements de valorisation entre IAS 39 et IFRS 9 sont peu significatifs (147 676 K€) et concernent principalement les actifs détenus jusqu'à échéance reclassés principalement en placements à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

(2) Les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues à maturité sont peu significatives (- 2 955 K€)



1.2. TABLEAU DE TRANSITION DES PLACEMENTS ET PASSIFS FINANCIERS EN IFRS 9 AU 1^{er} JANVIER 2022

Les principaux reclassements engendrés par la première application d'IFRS 9 sur le bilan sont présentés ci-dessous.

L'essentiel des actifs financiers évalués à la juste valeur selon IAS 39 (actifs classés parmi les actifs financiers disponibles à la vente ou les actifs financiers à la juste valeur par résultat), continuent à être évalués à la juste valeur selon IFRS 9.

Les principaux reclassements au sein des placements financiers sont les suivants :

- Selon IAS 39, certains instruments de dettes (obligations) sont évalués au coût amorti parce qu'ils sont détenus jusqu'à l'échéance. A l'occasion de la revue du modèle de gestion associé à ces titres pour la première application d'IFRS 9, ils sont reclassés à la juste valeur par capitaux propres dans la mesure où ils sont rattachés à un modèle de gestion mixte de collecte des flux de trésorerie et de vente ;
- Les parts d'OPCVM ou de FCPR qualifiées d'instruments de capitaux propres et classées parmi les « Actifs financiers disponibles à la vente » selon IAS 39, sont évaluées selon IFRS 9 à la juste valeur par résultat en raison de leur nature d'instrument de dettes et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels qui ne représentent pas uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal ;
- Les actions classées parmi les actifs financiers disponibles à la vente selon IAS 39, sont classées par défaut à la juste valeur par résultat selon IFRS 9. Lorsque les entités de BPCE Assurances en ont fait individuellement le choix irrévocable, les titres sont classés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Les reclassements des actifs financiers évalués au coût amorti vers des catégories évaluées à la juste valeur par résultat ou par capitaux propres ont un impact net sur les capitaux propres consolidés de BPCE Assurances en raison de la différence de méthode d'évaluation de ces actifs et de l'application rétrospective de la norme. Cet impact s'élève au 01/01/2022 à 110 millions d'euros.

L'application des dépréciations pour pertes attendues selon IFRS 9 est peu significative pour BPCE Assurances.

Le tableau ci-dessous présente les principaux reclassements concernant les actifs et passifs financiers en IFRS 9 au 1^{er} janvier 2022. BPCE Assurances a décidé d'appliquer les principes de reclassement et d'évaluation d'IFRS 9 à tous les actifs et passifs financiers au 1^{er} janvier 2022 et d'appliquer également toutes les règles de dépréciation d'IFRS 9 au titre du risque de crédit aux actifs financiers éligibles. En l'absence de changement de modèle de gestion et de mouvement majeur sur les actifs financiers détenus entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022, ce tableau reflète également la nature des reclassements entre IAS 39 et IFRS 9 au 1^{er} janvier 2023.

Au 1^{er} janvier 2023, l'impact du passage d'IAS 39 à IFRS 9 sur les capitaux propres s'élève à +18 millions d'euros. Cet impact est principalement lié à l'effet de la hausse des taux sur les placements évalués au coût amorti en IAS 39 et qui sont évalués à la juste valeur en IFRS 9. L'écart entre la juste valeur de ces titres au 1^{er} janvier 2023 et leur évaluation au coût amorti au 31 décembre 2022 représente la majorité de l'impact du passage d'IAS 39 à IFRS 9 sur les capitaux propres.

Le passage d'IAS 39 à IFRS 9 sur les dépréciations au titre du risque de crédit au 1^{er} janvier 2023 représente un impact négatif de - 758 K€ sur les capitaux propres.



Classification sous IAS 39

(en k€)	Classification sous IFRS 9	Valeur comptable IAS 39 au 31 décembre 2021	Valeur comptable IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2022
Actifs financiers			
Placements détenus jusqu'à leur échéance		791 140	
	Placements à la juste valeur par capitaux propres		596 113
	Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables		596 113
	Placements à la juste valeur par résultat		2 575
	Instruments de dettes ne remplissant pas le critère SPPI		2 575
Placements disponibles à la vente		54 102 012	
	Placements à la juste valeur par capitaux propres		40 308 725
	Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables		40 185 259
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		123 466
	Placements à la juste valeur par résultat		14 133 416
	Instruments de capitaux propres		2 479 772
	Instruments de dettes ne remplissant pas le critère SPPI		11 653 644
Placements en option de juste valeur et détenus à des fins de transaction		6 896 224	
	Placements à la juste valeur par capitaux propres		62 541
	Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables		62 541
	Placements à la juste valeur par résultat		6 833 683
	Instruments de capitaux propres		503 270
	Instruments de dettes ne remplissant pas le critère SPPI		6 330 413
Placements prêts et créances		13 943 727	
	Placements évalués au coût amorti		2 402 415
Placements financiers en UC		23 133 382	23 133 382
	Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	12 972	12 972
Total actifs financiers		91 983 233	87 485 822
Passifs financiers		1 813 731	
	Passifs financiers évalués au coût amorti		1 813 732
	Dettes subordonnées	1 385 420	1 385 420
	Autres dettes de financement	428 311	428 312
Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat		53 562	53 562
	Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés	53 562	53 562
Total passifs financiers		1 867 293	1 867 294



1.3. MONTANTS TRANSITOIRES DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE CÉDÉE ÉVALUÉS SOUS IFRS 17

Principes comptables

La norme IFRS 17 est appliquée de manière rétrospective. Les contrats d'assurance en vigueur en date de transition ont été évalués selon l'une des 3 méthodes ci-dessous :

Full Retrospective Approach (FRA)

La méthode rétrospective complète FRA prévoit de définir, comptabiliser et évaluer chacun des groupes de contrats d'assurance comme si la norme IFRS 17 avait toujours été appliquée depuis l'origine des contrats.

BPCE Assurances a retenu cette approche principalement pour les portefeuilles de contrats et traités de réassurance éligibles à l'approche PAA et aux exercices les plus récents au titre d'un portefeuille de contrats d'assurance des emprunteurs.

S'il n'est pas possible d'appliquer cette méthode en fonction des données disponibles, les 2 méthodes suivantes peuvent être utilisées :

Modified Retrospective Approach (MRA)

L'approche rétrospective modifiée MRA est une méthode rétrospective qui vise à obtenir un résultat le plus proche possible de celui obtenu par l'approche FRA, en se fondant sur l'utilisation d'informations raisonnables et justifiables obtenues sans coûts ou efforts excessifs. L'approche MRA autorise les simplifications de calcul suivantes :

- Evaluation des groupes de contrats à la première comptabilisation : notamment, IFRS 17 permet de s'affranchir des cohortes annuelles pour la définition du niveau d'agrégation des groupes de contrats en stock en date de transition. BPCE Assurances a retenu cette simplification pour les portefeuilles de contrats pour lesquels l'approche MRA a été retenue ;

- Mesure de la CSM en date de transition pour les contrats évalués selon l'approche générale : une CSM en date de première comptabilisation est tout d'abord évaluée à partir de l'estimation des flux futurs à la transition, ajustés des flux réels entre la date de première comptabilisation et la transition. La CSM en date de transition résulte de la CSM en date de première comptabilisation, amortie à l'aide des unités de couverture entre la date de première comptabilisation et la date de transition. Les taux d'actualisation en date de comptabilisation initiale peuvent être déterminés selon une courbe de rendement observable sur au moins 3 ans avant la date de transition ou à partir d'un écart moyen entre une courbe de rendement observable et une courbe estimée. Enfin, l'ajustement au titre du risque non-financier à la date de première comptabilisation doit être déterminé en ajustant l'ajustement au titre du risque non-financier à la date de transition avec le dégagement du risque attendu avant la date de transition. BPCE Assurances a retenu ces simplifications pour les portefeuilles de contrats éligibles à l'approche générale pour lesquels l'approche MRA en transition a été retenue. Les dispositions concernant les unités de couverture ont été appliquées de manière homogène

aux contrats en vigueur en date de transition et ceux post-transition. Lorsque des simplifications ont été retenues au titre des taux d'actualisation, ces derniers ont été déterminés en retenant, pour les portefeuilles d'assurance significatifs, la courbe des taux de l'année médiane définie sur la profondeur d'historique des contrats.

- Mesure de la CSM en date de transition pour les contrats évalués selon l'approche VFA : une CSM en date de première comptabilisation est tout d'abord évaluée à partir de la juste valeur des éléments sous-jacents aux contrats en date de transition nette de l'estimation des flux futurs en date de transition, ajustée des frais et prélèvements et de la variation d'ajustement au titre du risque non-financier relatifs à la période entre la date de première comptabilisation et la date de transition. La CSM en date de transition résulte de la CSM en date de première comptabilisation, amortie à l'aide des unités de couverture entre la date de première comptabilisation et la date de transition. BPCE Assurances a retenu cette simplification pour les portefeuilles de contrats éligibles à l'approche VFA pour lesquels l'approche MRA en transition a été retenue. Les dispositions concernant les unités de couverture et la mutualisation ont été appliquées de manière cohérente aux contrats en vigueur en date de transition et ceux post-transition ;

- Mesure des produits financiers ou charges financières d'assurance : l'approche MRA permet des simplifications s'agissant de la détermination des taux d'actualisation des groupes de contrats et du calcul des autres éléments du résultat global (OCI), dans le cas où une ventilation des produits financiers ou charges financières est retenue. Tel que permis par IFRS 17, BPCE Assurances a principalement retenu un OCI équivalent à celui des éléments sous-jacents pour les portefeuilles de contrats d'épargne-retraite et à zéro pour les autres portefeuilles évalués selon l'approche MRA en transition.

BPCE Assurances a notamment retenu cette approche pour les portefeuilles épargne-retraite, assurance des emprunteurs (à l'exception des exercices les plus récents pour un portefeuille) et le principal traité de réassurance acceptée.

Fair Value Approach (FVA)

L'approche par Juste Valeur FVA s'appuie uniquement sur les données disponibles à la date de transition sans tenir compte des flux financiers passés.

Dans l'approche par juste valeur, la marge sur service contractuelle est évaluée à la date de transition comme la différence entre la juste valeur du groupe de contrats d'assurance à cette date et les flux de trésorerie d'exécution évalués à cette même date.

BPCE Assurances a notamment retenu cette approche pour certains portefeuilles de prévoyance pluri-annuels et d'assurance des emprunteurs peu significatifs ainsi que pour un des principaux traités de réassurance cédée.

BPCE Assurances a principalement retenu l'application des approches rétrospective modifiée (MRA) et juste valeur (FVA) pour l'évaluation des passifs d'assurance et de réassurance cédée en date de transition, compte tenu de contraintes opérationnelles (par exemple, disponibilité des données historiques).



Valeur comptable de la marge sur services contractuels des contrats d'assurance en date de transition

(en k€)	Vie, Epargne, Retraite				Prévoyance				Total général
	Contrats valorisés en approche rétrospective complète en date de transition et autres contrats	Contrats valorisés en application rétrospective modifiée en date de transition	Contrats valorisés en approche fondée sur la juste valeur en date de transition	Total	Contrats valorisés en approche rétrospective complète en date de transition et autres contrats	Contrats valorisés en application rétrospective modifiée en date de transition	Contrats valorisés en approche fondée sur la juste valeur en date de transition	Total	
Valeur comptable de la marge sur services contractuels au 01/01/2022	-	2 262 668	-	2 262 668	329 157	445 125	-	774 282	3 036 950

Valeur comptable de la marge sur services contractuels des traités de réassurance cédée en date de transition

(en k€)	Vie, Epargne, Retraite				Prévoyance				Total général
	Contrats valorisés en approche rétrospective complète en date de transition et autres contrats	Contrats valorisés en application rétrospective modifiée en date de transition	Contrats valorisés en approche fondée sur la juste valeur en date de transition	Total	Contrats valorisés en approche rétrospective complète en date de transition et autres contrats	Contrats valorisés en application rétrospective modifiée en date de transition	Contrats valorisés en approche fondée sur la juste valeur en date de transition	Total	
Valeur comptable de la marge sur services contractuels au 01/01/2022	-	132 361	-	132 361	-	-	-	-	132 361



2. Faits caractéristiques

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET HAUSSE DES TAUX

Le début d'année 2023 s'est caractérisé par une conjonction marquée par deux tendances significatives : la très forte remontée soudaine des taux d'intérêt et l'accroissement de l'inflation. Cette évolution découle des ajustements initiés par les banques centrales en vue de contenir les pressions inflationnistes croissantes et de conférer une stabilité aux places financières.

La hausse des taux d'intérêt a engendré des impacts divergents au sein du secteur, cela a un effet positif sur la valorisation des passifs d'assurance épargne d'une part. L'augmentation des taux d'intérêt entraîne une réduction de la valeur actuelle des prestations futures à verser, ce qui se traduit par une amélioration de la CSM (Marge de Services Contractuels).

En revanche pour l'activité assurance des emprunteurs, la conjoncture s'est avérée moins propice. Les taux d'intérêts majorés ont accru les coûts des emprunts, entraînant ainsi une baisse de la production de crédits.

A fin juin 2023, BPCE Assurances a été impacté positivement par ce contexte, et cela se reflète sur le résultat net qui est passé de 31 M€ à 231 M€ entre les deux exercices.

L'IMPACT MAJEUR DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE IFRS 17 ET IFRS 9 EN 2023

L'année 2023 marque un tournant majeur pour les compagnies d'assurances avec l'entrée en vigueur simultanée des normes comptables IFRS 17 et IFRS 9. Ces deux normes apportent des changements significatifs à la manière dont les compagnies d'assurances évaluent et présentent leurs contrats et leurs instruments financiers.

IFRS 17, axée sur la comptabilisation des contrats d'assurances, introduit une méthodologie plus détaillée pour évaluer et reconnaître les passifs et les revenus des contrats d'assurances. Elle vise à améliorer la transparence et l'exactitude des informations financières, ce qui peut renforcer la confiance des parties prenantes. Toutefois la mise en œuvre d'IFRS 17 a exigé des ajustements majeurs dans les systèmes comptables et les processus opérationnels des compagnies d'assurances pour se conformer aux nouvelles méthodes de calcul et de présentation.

IFRS 9 quant à elle, concerne les instruments financiers tels que les placements et les prêts. Elle approche la classification et la comptabilisation basées sur les caractéristiques de risque et de flux de trésorerie attendus des instruments financiers. Cela a un impact sur la manière dont les compagnies d'assurances évaluent la valeur de leurs investissements et gèrent les pertes de valeurs potentielles,

L'interaction entre IFRS 17 et IFRS 9 est considérée comme cruciale. Les compagnies d'assurances doivent gérer l'interaction complexe entre les évaluations des contrats d'assurances selon IFRS 17 et la comptabilisation des instruments financiers selon IFRS 9. Cela peut influencer la manière dont les résultats financiers sont présentés et évalués.

DYNAMISME DE L'ACTIVITÉ COMMERCIALE (ÉPARGNE NOTAMMENT)

Le premier semestre 2023 est marqué par une très bonne dynamique commerciale sur l'assurance vie avec une collecte supérieure à 2021 (+21%) et 2022 (+29%), directement liée au succès de la commercialisation des emprunts BPCE qui concerne 30% de la collecte du premier semestre 2023, soit 2,4 Mds€ de collecte en unités de compte sur les trois campagnes d'emprunt. Sur le périmètre des produits PERI, la dynamique est positive également par rapport à l'an passé.

3. Référentiel IFRS

3.1. RÉFÉRENTIEL APPLIQUÉ

Les états financiers consolidés sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date. Néanmoins, BPCE Assurances, à l'instar du Groupe BPCE, a choisi l'option offerte par la norme IFRS 9 de ne pas appliquer les dispositions de la norme relatives à la comptabilité de couverture et de continuer à appliquer la norme IAS 39 pour la comptabilisation de ces opérations, telle qu'adoptée par l'Union européenne.

Ce jeu résumé d'états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2023 a été préparé conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ainsi, les notes présentées portent sur les éléments les plus significatifs du semestre et doivent donc être lues en liaison avec les états financiers consolidés de BPCE Assurances au 31 décembre 2022.

3.2. TEXTES APPLICABLES

DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2023

Les normes et interprétations utilisées et décrites dans les états financiers annuels au 31 décembre 2022 ont été complétées par les normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, notamment la norme IFRS 17 relative aux contrats d'assurance et la norme IFRS 9 relative aux instruments financiers. BPCE Assurances a choisi l'option offerte par la norme IFRS 9 de ne pas appliquer les dispositions de la norme relatives à la comptabilité de couverture et de continuer à appliquer la norme IAS 39 pour la comptabilisation de ces opérations, telle qu'adoptée par l'Union européenne, c'est-à-dire excluant certaines dispositions concernant la macro-couverture.



Le règlement de l'UE 2021/2036 du 19 novembre 2021 a adopté la norme IFRS 17 publiée par l'IASB le 18 mai 2017 y compris l'amendement du 25 juin 2020 et prévoit la possibilité d'exempter les contrats mutualisés intergénérationnels et avec compensation des flux de trésorerie de l'exigence de cohorte annuelle imposée par la norme. L'IASB a publié le 9 décembre 2021 un amendement à IFRS 17 permettant, sur option, de présenter selon IFRS 9 tous les actifs financiers détenus par les assureurs au 1^{er} janvier 2022 dans les états comparatifs lors de l'application conjointe d'IFRS 17 et IFRS 9 en 2023. Cet amendement a été adopté par le règlement (UE) 2022/1491 de la Commission du 8 septembre 2022.

BPCE Assurances applique les normes IFRS 17 et IFRS 9 depuis le 1^{er} janvier 2023, avec un comparatif au 1^{er} janvier 2022 pour les deux normes afin de présenter une information plus pertinente. A ce titre, il a été décidé d'appliquer l'option relative au retraitement d'IFRS 9 dans les comparatifs et également d'appliquer les règles de dépréciation d'IFRS 9 au titre du risque de crédit aux actifs financiers éligibles pour ses états comparatifs 2022.

Les nouveaux principes applicables aux contrats d'assurance et les impacts pour BPCE Assurances sont présentés en notes 5.2.7 et 5.3.

Les autres normes, amendements et interprétations suivants, adoptés par l'Union européenne, n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du groupe :

- Amendement à IAS 1 – Description des méthodes comptables ;
- Amendement à IAS 8 – Définition d'une estimation comptable ;

- Amendement à IAS 12 – Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction ;

- Amendement à IAS 12 – Réforme fiscale internationale – Règles du Pilier 2 de l'OCDE.

3.3. NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON UTILISÉES

Les normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), adoptées par l'Union européenne et dont l'application est obligatoire en 2023 sont appliquées pour l'établissement des états financiers au 30 juin 2023 et notamment les textes entrés en vigueur en 2023.

3.4. IMPACT DES NORMES PROCHAINEMENT APPLICABLES

Les normes et amendements prochainement applicables sont les suivants :

- Amendement à IAS 1 – Classement des passifs en courants et non courants ;
- Amendement à IAS 1 – Passifs non courants assortis de clauses d'exigibilité anticipée (« covenants ») ;
- Amendement à IFRS 16 – Dette de loyer dans une transaction de cession-bail ;
- Amendement à IAS 7 et IFRS 7 – Accords de financement des fournisseurs.

Aucun impact significatif n'est attendu sur les comptes de BPCE Assurances.

4. Méthodes et périmètre de consolidation

4.1. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Intégration et mise en équivalence

Les méthodes de consolidation utilisées sont :

- L'intégration globale pour les entités contrôlées au sens d'IFRS 10 ;
- La comptabilisation des actifs et des passifs pour les activités conjointes au sens d'IFRS 11 ;
- La mise en équivalence pour les coentreprises au sens d'IFRS 11 et conformément à IAS 28 ;
- La mise en équivalence pour les entreprises associées sous influence notable au sens d'IAS 28.

La méthode de l'intégration globale consiste à substituer à la valeur comptable de la participation, chacun des éléments d'actif et de passif de la filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat en intérêts minoritaires.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable de la participation dans les comptes du détenteur, la quote-part d'intérêt de BPCE Assurances dans les capitaux propres et le résultat de l'entité détenue. Les titres sont inscrits pour cette valeur réévaluée à l'actif du bilan consolidé, au poste "Investissements dans les entreprises associées". La différence entre la valeur historique des titres et leur

valeur réévaluée est comptabilisée au passif du bilan dans les "Capitaux propres du groupe" et au résultat dans le poste de "Quote-part dans les résultats des entreprises associées" du compte de résultat consolidé.

Opérations réciproques

Les opérations significatives entre sociétés consolidées par intégration globale sont éliminées notamment :

- Les dividendes perçus intra-groupe ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les OPCVM consolidés ;
- Les acceptations, cessions et rétrocessions en réassurance ;
- Les créances, dettes et provisions intra-groupe, ainsi que les produits et charges réciproques.

Conversion des comptes des filiales et participations étrangères

Les sociétés consolidées tiennent toutes leurs comptes en euros, à l'exception d'Adir qui est mise en équivalence et qui tient ses comptes en livres libanaises.

Conformément à IAS 21, la conversion des comptes de la monnaie fonctionnelle à la monnaie de présentation est faite selon la méthode du cours de clôture. L'écart de conversion est porté dans les capitaux propres.



Consolidation des entités structurées

IFRS 10 définit un modèle unique de contrôle applicable à l'ensemble des entités qu'il s'agisse ou non d'entités structurées. Le contrôle d'une entité doit désormais être analysé au travers de trois critères cumulatifs : le pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité, l'exposition aux rendements variables de l'entité et le pouvoir d'influencer sur les rendements variables obtenus de l'entité.

Arrêté anticipé

Certains flux issus des comptes sociaux sont utilisés pour établir les états financiers consolidés semestriels. Ces flux peuvent être issus d'un arrêté « anticipé » (par rapport à la date de clôture du 30/06/2023) pour les données techniques, les données financières étant issues d'un arrêté « réel ».

4.2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Entité	Méthode	Siège social	12/2022		06/2023		Date d'entrée/sortie
			% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	
Intégration globale							
BPCE Assurances	IG	7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	2022
NA	IG	7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	
BPCE Vie	IG	7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	1997
BPCE Assurances IARD	IG	7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	2014
BPCE Life	IG	51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg	100 %	100 %	100 %	100 %	1998
BPCE APS	IG	88, avenue de France, 75013 Paris	53 %	53 %	53 %	53 %	2014
GIE BPCE Relations Assurances ⁽¹⁾	IG	7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	2015
SCI Fructifoncier	IG	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	2004
SPPICAV Nami Investment	IG	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	2009
FCP Réaumur Actions	IG	43, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris	100 %	100 %	100 %	100 %	2005
FCT TULIP NOTE	IG	12, rue James Watt, 93200 Saint-Denis	100 %	100 %	100 %	100 %	2018
FCT NA F ECO IMM II	IG	12, rue James Watt, 93200 Saint-Denis	100 %	100 %	100 %	100 %	2019
Mise en équivalence							
BPCE IARD	MEE	Chaban de Chauray, 79000 Niort Cedex	50 %	50 %	50 %	50 %	1997
Adir	MEE	Banque Byblos, avenue Elias Sarkis, Beyrouth, Liban	34 %	34 %	34 %	34 %	2001
Ecureuil Vie Développement	MEE	7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris	51 %	51 %	51 %	51 %	2015
SCI DUO PARIS	MEE	28-32, avenue Victor Hugo, 75016 Paris	50 %	50 %	50 %	50 %	2017

(1) Sortie du Gie BPCE RA au 29 juin 2023



4.3. SOCIÉTÉS EXCLUES DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

OPCVM et participations immobilières

En première approche, les critères retenus pour l'intégration dans le périmètre de consolidation des OPCVM et participations immobilières est le suivant :

- selon IFRS 10 et IFRS 11, le contrôle d'un fonds est établi lorsque BPCE Assurances a la capacité d'influer sur ses rendements du fait de son pouvoir sur l'entité. Seuls les droits substantiels, c'est-à-dire lorsque BPCE Assurances a la capacité pratique de les exercer, sont pris en compte ;
- total du bilan ou de la situation nette de l'OPCVM supérieur à 0,5% des placements de BPCE Assurances ;
- le total des entités exclues du périmètre ne représentant pas plus de 5% du total des placements.

5. Principes et méthodes comptables

5.1. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses.

Elle inclut une part de jugement dans l'application des principes comptables décrits ci-après.

Les principaux postes du bilan concernés sont les écarts d'acquisition dans le cadre des tests de dépréciation, les instruments financiers en juste valeur non cotés sur un marché actif, les actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance cédée, les provisions pour risques et charges (et notamment les engagements sociaux), ainsi que les actifs d'impôt différé.

Les estimations et les hypothèses afférentes sont réalisées notamment à partir de l'expérience passée, de la réglementation, des principes actuariels usuels. Elles font l'objet d'analyses de sensibilité lorsque cela est requis par les normes ou lorsque cela permet à BPCE Assurances d'exercer son jugement. Les estimations et les hypothèses sont régulièrement réexaminées.

5.2. BILAN

5.2.1. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Conformément à IAS 36, ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an, à une date proche de la date de clôture annuelle, et d'une provision le cas échéant. Les événements du semestre ne sont pas de nature à remettre en cause le résultat des tests de dépréciations réalisés au 31 décembre 2022.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT), définies comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Dans la pratique, BPCE Assurances retient une approche par entité juridique.

Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur d'utilité,

calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT sur 5 ans, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins de pilotage de pôle Assurances. Ces tests sont notamment sensibles à l'hypothèse de taux d'actualisation. Concernant les écarts d'acquisition des entités acquises avant le 1^{er} janvier 2004, la valeur d'entrée retenue en IFRS correspond à leur valeur nette comptable qu'ils avaient en normes françaises à cette date.

Traitement de l'écart d'acquisition des entités mises en équivalence

Conformément à IAS 28.32 et IAS 28.42, le goodwill relatif à une entité mise en équivalence n'est pas présenté séparément et ne peut pas faire l'objet d'un test de dépréciation distinct. La valeur de mise en équivalence est dans ce cas appréciée globalement comme un actif unique.

Traitement de l'écart d'acquisition des entités sous contrôle commun

Conformément à IFRS 10 et à la méthode appliquée par le Groupe BPCE pour les regroupements d'entreprises placées durablement sous contrôle commun, l'écart d'acquisition relatif à l'acquisition de ces entités est imputé sur les capitaux propres consolidés.

5.2.2. Immobilisation des développements informatiques

Les logiciels créés en interne répondant aux conditions définies par IAS 38 sont activés. Ils sont amortis sur leur durée d'utilité. Celle-ci est appréciée au cas par cas dans le cadre d'un processus de sélection commun à toutes les sociétés du Groupe BPCE. Pour les principaux développements informatiques, cette durée est comprise dans un intervalle allant de 1 à 13 ans.

Seules les dépenses engagées lors de la phase de développement sont immobilisées, les coûts générés par la phase de recherche étant constatés en charge de la période.

Les frais d'établissement ne sont pas immobilisés et sont constatés directement en charge.

5.2.3. Immobilier de placement

BPCE Assurances a opté pour la valorisation à la juste valeur et variation en résultat de ses immeubles de placement qui relèvent d'IAS 40. La SCI Tour Duo, mise en équivalence,



est également comptabilisée dans la rubrique Immobilier de placement (au coût amorti), en tant que placement lié aux activités d'assurance.

5.2.4. Opérations de location

Selon la norme IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif déterminé.

Le contrôle est établi lorsque le preneur détient, tout au long de la durée d'utilisation, les deux droits suivants :

- Le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien ;
- Le droit de décider de l'utilisation du bien.

Pour le preneur, la norme IFRS 16 impose la comptabilisation à l'actif de tous les contrats de location répondant à la définition établie par la norme, sous la forme d'un droit d'utilisation de l'actif loué, enregistré parmi les immobilisations, et au passif la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location.

BPCE Assurances utilise les exceptions prévues par la norme en ne modifiant pas le traitement comptable des contrats de location de courte durée (inférieure à 12 mois) ou portant sur des actifs sous-jacents de faible valeur.

Détermination de l'actif représentatif du droit d'utilisation

À la date de début du contrat de location, l'actif au titre du droit d'utilisation doit être évalué au coût.

Ce dernier comprend :

- Le montant initial du passif locatif ;
- Le cas échéant, les paiements de loyers versés en date de début du contrat de location ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus ;
- Le cas échéant, les coûts directs initiaux engagés par le preneur ;
- Une estimation des coûts que le preneur devra engager pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent ainsi que la restauration du lieu ou pour la remise du bien sous-jacent dans l'état exigé par les termes et conditions du contrat de location.

La valeur du droit d'utilisation est susceptible d'être ultérieurement ajusté si le contrat de location est modifié, si la durée de location vient à être réestimée, et pour tenir compte des variations contractuelles de loyer liées à l'application d'indices ou de taux.

Durée de la location

Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement, sur la durée du contrat de location.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 16, la durée du contrat de location correspond à la période de location non résiliable complétée, le cas échéant, des périodes couvertes par des options de renouvellement dont l'exercice par le preneur est raisonnablement certain et les périodes couvertes par des options de résiliation dont l'exercice par le preneur n'est pas raisonnablement certain. Elle est, en général, de

9 ans concernant les contrats de baux immobiliers de droit français de type « 3/6/9 ». Il est précisé que le contrat n'est plus exécutoire, lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de le résilier sans la permission de l'autre partie et en ne s'exposant qu'à une pénalité négligeable.

L'appréciation du caractère raisonnablement certain est réalisée en tenant compte de tous les facteurs pertinents faisant que BPCE Assurances a un avantage économique à exercer une option ou à ne pas l'exercer tels que :

- Les conditions d'exercice de ces options au regard des conditions de marché ;
- Les aménagements importants effectués dans les locaux loués ;
- Les coûts associés à la résiliation du contrat ;
- L'importance du bien loué pour BPCE Assurances compte-tenu de sa nature spécifique ou de sa localisation ;
- De l'historique des renouvellements de biens similaires, mais aussi de la stratégie quant à l'utilisation à venir des biens.

Détermination de la dette locative

À la date de début du contrat de location, les paiements pris en compte pour déterminer la dette locative comprennent les paiements qui se rapportent au droit d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat de location et qui n'ont pas encore été versés. Sont exclus des paiements retenus pour la détermination de la dette locative, la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe d'habitation s'agissant de taxes entrant dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique », ainsi que la taxe foncière et les primes d'assurances éventuellement refacturées par le bailleur, celles-ci constituant un paiement locatif variable (dès lors que les montants remboursés ne sont pas prédéterminés contractuellement).

Suivant la norme IFRS 16, les paiements sont actualisés soit au taux implicite du contrat de location, soit au taux marginal du preneur, qui est le taux que le preneur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire, dans un environnement économique similaire. BPCE Assurances applique aux paiements de ses contrats le taux marginal.

Présentation

La charge d'intérêt relative à la dette financière et la charge d'amortissement du droit d'utilisation sont renseignées au compte de résultat respectivement sur la ligne « charges des placements » (comprenant les charges de financement) et sur la ligne « Charges afférentes aux activités d'assurance ». Les droits d'utilisation sont présentés sur les lignes d'immobilisation du bilan consolidé où sont enregistrés les biens de même nature détenus en pleine propriété. La dette locative est portée sur la ligne « Autres dettes de financement » au passif du bilan consolidé.



5.2.5. Placements financiers

La norme IFRS 9 définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers, la nouvelle méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers ainsi que le traitement des opérations de couverture, à l'exception des opérations de macrocouverture.

5.2.5.1. Classement et évaluation des actifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés au coût amorti, à la juste valeur par capitaux propres ou à la juste valeur par résultat en fonction :

- De la nature de l'instrument (dette ou capitaux propres) ;
- Des caractéristiques de leurs flux contractuels, et ;
- De la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle de gestion ou business model).

Modèle de gestion ou « Business Model »

Le business model de l'entité représente la manière dont elle gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie. L'exercice du jugement est nécessaire à l'entité pour apprécier le modèle de gestion.

La détermination du modèle de gestion doit tenir compte de toutes les informations sur la façon dont les flux de trésorerie ont été réalisés dans le passé, de même que de toutes les autres informations pertinentes.

Par ailleurs, la détermination du modèle de gestion doit s'opérer à un niveau qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont collectivement gérés en vue d'atteindre l'objectif économique donné. Le modèle de gestion n'est donc pas déterminé instrument par instrument mais à un niveau de regroupement supérieur, par portefeuille.

La norme retient trois modèles de gestion :

- Un modèle de gestion visant à conserver les actifs pour percevoir les flux de trésorerie contractuels (« modèle de collecte ») ;
- Un modèle de gestion mixte visant à la fois à percevoir les flux de trésorerie contractuels et à réaliser des cessions (« modèle de collecte et de vente ») ;
- Un modèle de gestion propre aux autres actifs financiers, dans lequel la collecte des flux contractuels est accessoire.

Caractéristique des flux contractuels : détermination du caractère basique ou SPPI (Solely Payments of Principal and Interest)

Un actif financier est dit « basique » si les termes contractuels de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie correspondant uniquement à des remboursements du principal et à des intérêts calculés sur le capital restant dû. La détermination du caractère basique est à réaliser pour chaque actif financier lors de sa comptabilisation initiale.

Le « principal » est défini comme la juste valeur de l'actif financier à sa date d'acquisition.

Les « intérêts » représentent la contrepartie de la valeur temps de l'argent et le risque de crédit associé au principal, mais également d'autres risques comme le risque de liquidité, les coûts administratifs et la marge de négociation.

Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels sont

uniquement des paiements de principal et d'intérêts, il faut considérer les termes contractuels de l'instrument. Cela implique d'analyser tout élément qui pourrait remettre en cause la représentation exclusive de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit.

Catégories comptables

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) peuvent être évalués au coût amorti, à la juste valeur par capitaux propres recyclables ou à la juste valeur par résultat.

Un instrument de dettes est évalué au coût amorti s'il satisfait les deux conditions suivantes :

- L'actif est détenu dans le cadre d'un modèle de gestion dont l'objectif est la collecte des flux de trésorerie contractuels, et ;
- Les termes contractuels de l'actif financier définissent ce dernier comme basique (SPPI) au sens de la norme.

Un instrument de dettes est évalué à la juste valeur par capitaux propres seulement s'il répond aux deux conditions suivantes :

- L'actif est détenu dans le cadre d'un modèle de gestion dont l'objectif est à la fois la collecte des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers, et
- Les termes contractuels de l'actif financier définissent ce dernier comme basique (SPPI) au sens de la norme.

Les instruments de capitaux propres sont par défaut enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sans reclassement ultérieur en résultat. En cas d'option pour cette dernière catégorie, les dividendes demeurent comptabilisés en résultat.

Tous les autres actifs financiers sont classés à la juste valeur par résultat. Ces actifs incluent notamment les actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs non basiques (non SPPI). La désignation à la juste valeur par résultat sur option pour les actifs financiers ne s'applique que dans le cas d'élimination ou de réduction significative d'un décalage de traitement comptable. Cette option permet d'éliminer les distorsions découlant de règles de valorisation différentes appliquées à des instruments gérés dans le cadre d'une même stratégie.

Les dérivés incorporés ne sont plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers sont des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride doit être désormais enregistré en juste valeur par résultat lorsqu'il n'a pas la nature de dette basique.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9. Un placement financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Choix retenus au titre des placements financiers de BPCE Assurances

- Les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont :
 - Les instruments de capitaux propres (hormis ceux pour

(1) Bloomberg Generic (prix calculé par Bloomberg à partir de prix de contributeurs).



lesquels l'option de comptabilisation à la juste valeur par capitaux propres non recyclables a été retenue) ;

- Les instruments de dettes non basiques ;
- Les placements financiers en représentation des contrats en unités de comptes (UC).

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur en date de comptabilisation initiale comme en date d'arrêté.

Au bilan, ces actifs sont présentés au sein des postes « Placements à la juste valeur par résultat » ou « Placements financiers en UC » (au titre des placements en représentation des contrats en unités de comptes).

Ces instruments ne sont pas soumis aux exigences d'IFRS 9 en matière de dépréciation, l'intégralité de la variation de leur juste valeur étant comptabilisée au compte de résultat.

- Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables sont principalement constitués des instruments de dette basiques.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le poste « Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables » de l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Au bilan, ces actifs sont présentés au sein de l'agrégat « Placements à la juste valeur par capitaux propres ».

Ces instruments sont soumis aux exigences d'IFRS 9 en matière de dépréciation.

- Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables sont constitués des instruments de capitaux propres pour lesquels l'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres non recyclables a été retenue.

Cette option s'applique instrument par instrument, uniquement aux instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction. Les pertes de valeur latentes et réalisées restent constatées en capitaux propres sans jamais affecter le résultat.

En date d'arrêté, ces actifs sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le poste « Réévaluation des actifs financiers de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables » de l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations de juste valeur ne sont pas transférées en résultat mais directement dans les réserves consolidées des capitaux propres.

Au bilan, ces actifs sont présentés au sein du poste « Placements à la juste valeur par capitaux propres ».

Ces actifs financiers ne sont pas soumis aux exigences d'IFRS 9 en matière de dépréciation.

- Les actifs au coût amorti comprennent exclusivement les prêts et créances.

Les actifs au coût amorti sont des actifs financiers basiques détenus dans un modèle de collecte, évalués au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE) ou un équivalent du TIE. Le TIE est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs à la valeur comptable initiale du prêt.

Au bilan, ces actifs sont présentés dans le poste « Placements évalués au coût amorti ».

Ces instruments sont soumis aux exigences d'IFRS 9 en matière de dépréciation.

- Les instruments dérivés sont classés comme des actifs ou passifs en juste valeur

Leurs variations passent par le résultat, sauf s'il s'agit d'instruments de couverture désignés comme tels et efficaces (se référer à la partie 5.2.5.3).

Au bilan, les dérivés sont présentés dans les postes « Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés » (actif du bilan) ou « Instruments dérivés passifs et dettes sur instruments dérivés » (passif du bilan).

5.2.5.2. Dépréciation

Les pertes de crédit attendues sont représentées par des dépréciations sur les actifs au coût amorti et en juste valeur par capitaux propres recyclables.

Dès la date de première comptabilisation, les instruments financiers concernés font l'objet d'une dépréciation ou d'une provision pour pertes de crédit attendues (Expected Credit Losses – ECL).

Lorsque les instruments financiers n'ont pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, les dépréciations ou provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées à partir d'historiques de pertes et de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie actualisés.

Les instruments financiers sont répartis en trois catégories (statuts) selon la dégradation du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale. A chaque catégorie d'encours correspond une modalité spécifique d'évaluation du risque de crédit :

Statut 1 (S1)

- Il s'agit des encours sains pour lesquels il n'y a pas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier ;
- La dépréciation ou la provision pour risque de crédit correspond aux pertes de crédit attendues à un an.

Statut 2 (S2)

- Les encours sains pour lesquels une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier sont transférés dans cette catégorie ;
- La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est alors déterminée sur la base des pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument financier (pertes de crédit attendues à maturité).

Statut 3 (S3)

- Il s'agit des encours pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement qui caractérise un risque de crédit avéré et qui intervient après la comptabilisation initiale de l'instrument concerné. Les critères d'identification des actifs dépréciés sont similaires à ceux prévalant selon IAS 39 et sont alignés sur celui du défaut ;
- La dépréciation ou la provision pour risque de crédit correspond à une estimation individualisée de la provision pour risque avérée à l'instar de la méthodologie appliquée aux encours en défaut sous IAS 39 ;



• Les actifs financiers acquis ou créés et dépréciés au titre du risque de crédit dès leur comptabilisation initiale, l'entité ne s'attendant pas à recouvrer l'intégralité des flux de trésorerie contractuels (Purchased or Originated Credit Impaired ou POCI), relèvent aussi du statut 3. Ces actifs peuvent être transférés en Statut 2 en cas d'amélioration du risque de crédit.

Augmentation significative du risque de crédit

L'appréciation de la détérioration du risque de crédit repose sur la comparaison des notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque instrument en se fondant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon la nature de l'exposition et le type de contrepartie.

La norme IFRS 9 permet de considérer que le risque de crédit d'un instrument financier n'a pas augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale si ce risque est considéré comme faible à la date de clôture. Cette disposition est appliquée pour les titres de dette notés « Investment Grade ».

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

En pratique, pour les instruments financiers classés en Statut 1 ou en Statut 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de plusieurs paramètres :

- La probabilité de défaut « PD » ;
- La perte en cas de défaut « LGD » (Loss Given Default) ;
- Le montant de l'exposition en cas de défaut « EAD » (Exposure at default).

Les dépréciations seront le produit de la PD par la LGD et l'EAD, sur un horizon d'un an (Statut 1) ou sur la durée de vie de l'instrument (Statut 2). Ces dépréciations sont calculées en tenant compte d'un facteur d'actualisation en date d'arrêt basé sur le taux d'intérêt effectif ou d'une approximation de celui-ci.

Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne des ECL par scénarios pondérés par la probabilité d'occurrence de ces scénarios.

Comptabilisation des dépréciations sur les actifs au coût amorti et en juste valeur par capitaux propres

Pour les instruments de dette comptabilisés au bilan dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti, les dépréciations constatées viennent corriger le poste d'origine de l'actif présenté au bilan pour sa valeur nette (quel que soit le statut de l'actif : S1, S2, S3 ou POCI). Les dotations et reprises de dépréciation sont comptabilisées au compte de résultat au poste « Variation des dépréciations sur placements au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres ».

Pour les instruments de dette comptabilisés au bilan dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les dépréciations sont portées au passif du bilan au

niveau des capitaux propres recyclables, en contrepartie du poste « Variation des dépréciations sur placements au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres » au compte de résultat (quel que soit le statut de l'actif : S1, S2, S3 ou POCI).

5.2.5.3. Comptabilité de couverture

BPCE Assurances, à l'instar du Groupe BPCE, a choisi l'option offerte par la norme IFRS 9 de ne pas appliquer les dispositions de la norme relatives à la comptabilité de couverture et de continuer à appliquer la norme IAS 39 pour la comptabilisation de ces opérations, telle qu'adoptée par l'Union européenne, c'est-à-dire excluant certaines dispositions concernant la macrocouverture.

BPCE Assurances documente à l'origine la relation de couverture, ses objectifs, sa stratégie en termes de gestion des risques, et formalise l'efficacité de la couverture, dès sa mise en place et sur la durée de la couverture, en démontrant l'efficacité rétrospective et prospective de la relation de couverture.

BPCE Assurances a souscrit des contrats de swaps de devises en couverture d'un portefeuille obligataire libellé en dollar pour un notionnel de 1 073 M€ au 30 juin 2023. Ces instruments dérivés sont enregistrés selon les principes de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie :

- La part efficace des variations de juste valeur du dérivé est comptabilisée en capitaux propres ;
- Le gain ou la perte relative à la part inefficace est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat.

5.2.5.4. Pensions et prêts de titres

Les titres prêtés ou mis en pension ne sont pas décomptabilisés car BPCE Assurances garde la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont attachés.

5.2.5.5. Règles d'inscription à l'actif

La date d'enregistrement comptable des instruments financiers est la date de règlement.

Aucun coût de transaction n'est supporté directement ; les seuls coûts refacturés par le gestionnaire d'actif sont des coûts administratifs. Ainsi, pour les obligations, le prix de revient comptabilisé dans les comptes sociaux est net de frais ; le taux actuariel à l'achat utilisé dans les comptes sociaux est ainsi inchangé en IFRS.

5.2.5.6. Principes fondamentaux de valorisation des placements

Le principe général est de retenir le cours « bid » dès lors que celui-ci est disponible et pertinent.

La juste valeur des placements est estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur est convergent avec le prix que les « intervenants de marché » utiliseraient lors d'une transaction. Cette juste valeur correspond au cours acheteur (« bid »).

Le cours « bid » est obtenu à partir :

- Du prix coté lorsque l'instrument est coté sur un marché actif ;
- D'une valeur déterminée à partir de techniques de valorisation en l'absence de cotation sur un marché actif.



Cas particuliers

• **Titres structurés** : le cours est généralement obtenu de l'établissement « structureur » et/ou (re)calculé à l'aide d'outils de « pricing », à partir des valeurs de paramètres fournies par la contrepartie ou observées sur les marchés.

• **Investissements non cotés (FCPR, capital-risque, capital investissement, FCT, etc.)** : compte tenu de la nature des investissements sous-jacents et de la périodicité le plus souvent trimestrielle des valorisations, l'obtention d'une cotation en temps réel est matériellement impossible. En règle générale, la juste valeur est donc la valeur communiquée par le gérant du fonds à la clôture du trimestre précédent celui de l'arrêté. Il convient de préciser également que sur l'année 2022, à la suite d'une recommandation de la direction des Risques du Groupe BPCE, une décote de 8,5 % sur la valorisation des fonds classés comptablement en FCPR a été appliquée en raison du contexte économique actuel et suite au conflit russo-ukrainien (fortes tensions sur les marchés des matières premières, hausse de l'inflation et baisse de l'activité économique). Cette décote a été portée à 9,88% au 30/06/2023.

• **Immobilier** : bien que reposant toujours, in fine, sur une valeur établie par comparaison avec le marché et/ou sur la valeur actuelle estimée des flux futurs procurés par les biens sous-jacents, le cours retenu comme valeur de réalisation diffère selon la nature juridique de l'instrument considéré :

- Pour les SCPI également ouvertes aux investisseurs particuliers, la valeur retenue est celle constatée lors de la dernière « confrontation » mensuelle entre les ordres d'achat et de vente ;

- Pour les OPCI également ouverts aux investisseurs particuliers, la valeur retenue est la valeur liquidative ;

- Pour les instruments réservés aux investisseurs institutionnels ou contrôlés par la compagnie, la juste valeur correspond à l'actif net réévalué de la structure détenue basé sur la valorisation des actifs sous-jacents retenue par un ou plusieurs experts et de sa situation comptable. Cette valeur repose principalement sur l'évaluation des biens immobiliers, détenus par les structures, réalisée par un ou plusieurs experts, conformément à la charte de l'expertise en évaluation immobilière.

• **OPCVM** : la juste valeur correspond toujours à la dernière valeur liquidative publiée.

Enfin, malgré toutes les diligences conduites en matière de valorisation, il convient de rappeler que les valorisations établies ne visent qu'à établir une image fidèle de la situation des actifs à la date de clôture. De ce fait, les valeurs retenues sont susceptibles d'être sensiblement différentes des valeurs de réalisation qui seraient effectivement obtenues à une date postérieure, dans l'hypothèse improbable où BPCE Assurances serait amené à céder des actifs sur un marché parfois volatil et peu profond.

Principes régissant la gestion des placements

Placements admis en représentation des engagements libellés en euros (fonds général)

a) Placements à revenu fixe (obligations et TCN)

Politique générale de risque de crédit

La gestion du risque de crédit est encadrée par les procédures

et capacités d'analyse des équipes de recherche « crédit » de Ostrum Asset Management. De même, les limites des émetteurs sont définies et suivies au sein du comité des risques de Ostrum Asset Management. Elle s'inscrit par ailleurs dans le cadre plus général de la gestion du risque de crédit par le Groupe BPCE. Enfin, les résultats des travaux de recherche et d'analyse des portefeuilles des compagnies sont présentés périodiquement au comité de crédit de BPCE Assurances ; celui-ci décide des orientations et/ou inflexions à mettre en oeuvre dans une optique de gestion prudente des risques associés aux placements détenus.

La politique de risque de crédit appliquée aux investissements obligataires est relativement conservatrice en retenant, à l'achat, presque exclusivement les titres d'émetteurs disposant d'une qualité de crédit supérieure ou égale à BBB. Le portefeuille comporte ainsi un encours peu significatif (1 % du total) de titres relevant de la catégorie « speculative grade », correspondant à des notations allant de CC (304 M€ d'actif net) à BB+.

Au 30 juin 2023, la répartition du portefeuille selon divers axes est la suivante :

Notation de crédit

- Les titres notés entre A et AAA représentent 61 % de l'encours ;
- Les titres notés BBB représentent 28 % de l'encours ;
- Les titres disposant d'une notation inférieure à BBB représentent 2 % de l'encours ;
- Les titres non notés représentent 9 % de l'encours.

Secteur d'activité

- 26 % sont des titres d'émetteurs étatiques, publics ou parapublics ;
- 29 % des émetteurs industriels ou du secteur des services ;
- 46 % des émetteurs du secteur financier (dont 62 % notés entre A et AAA).

Titrisations et CLO

Dans le cadre du décret n° 2013-717 du 2 août 2013 qui permet aux compagnies d'investir dans les prêts aux entreprises non cotées et aux collectivités publiques, BPCE Assurances a acquis des parts ou des titres de dettes émis par des fonds communs de titrisation (FCT) pour un montant total de 2 021 M€.

Exposition aux risques bancaire et immobilier

• Les expositions aux risques de type « immobilier » sont majoritairement indirectes et généralement sécurisées par la nature juridique des titres détenus (« obligations foncières », « covered bonds », « cedulas », « pfandbrief ») et les garanties qui en découlent (existence de « pools » d'actifs en garantie, sur-couverture des engagements, etc.).

• L'exposition directe au secteur de la construction et immobilier correspond à des émissions de sociétés européennes, principalement investies sur le sous-segment de l'immobilier commercial et de bureau. Alternativement, il peut s'agir de groupes diversifiés intervenant notamment dans le domaine des infrastructures et des concessions, dont le profil de risque est jugé satisfaisant.

• L'importance du gisement des émetteurs financiers (banques, caisses d'épargne, sociétés de crédit, structures de refinancement, compagnies d'assurance et de réassurance,



etc.) par rapport au gisement total des titres obligataires (hors États et organismes parapublics) conduit inévitablement à l'existence d'encours significatifs sur ce secteur de l'économie. Il convient toutefois de noter que les titres sont acquis en veillant, au-delà de la notation et de la réputation de l'émetteur, à une diversification suffisante des risques en termes géographiques ou de sous-secteur d'activité.

b) OPCVM monétaires et monétaires dynamiques

BPCE Assurances détient un encours d'OPCVM monétaires et monétaires dynamiques de 2 783 M€ de valeur comptable, exclusivement gérés par Ostrum Asset Management. La valorisation de ces titres généralement détenus pour une courte période fait ressortir une plus-value latente globale de 14 M€ sur la base des dernières valeurs liquidatives publiées au 30 juin 2023.

c) Investissements « alternatifs » de BPCE Assurances

Ils sont limités à 608 M€, ce qui représente 1,07% de la valeur des placements des fonds euros.

d) Prêts et pensions de titres

L'objectif des opérations de mise en pension et de prêt de certains titres détenus par les portefeuilles euros est d'apporter une rémunération supplémentaire. Une part significative de ces opérations est réalisée avec des entités du Groupe BPCE, dans le cadre du pilotage global des opérations de trésorerie du Groupe. Pour environ un tiers du volume traité, il s'agit de prêts non garantis par un dépôt d'espèces ou de titres, réalisés avec Natixis ; il en résulte donc un risque de crédit associé à la contrepartie Natixis, soumis à limite. L'autre partie des opérations de prêt de titres est garantie par un dépôt d'espèces de la contrepartie, ajusté quotidiennement en fonction de la valeur de marché des titres prêtés ; le risque de crédit associé est donc très limité.

Placements admis en représentation des contrats en unités de compte

Il convient de souligner que ces placements sont presque exclusivement composés d'OPCVM soumis à l'agrément et au contrôle de l'Autorité des marchés financiers.

Compte tenu :

- De l'orientation essentiellement « actions » et/ou « diversifié » des OPCVM détenus,
- De la valeur médiane relativement modeste des encours détenus sur les nombreux OPCVM détenus en représentation des engagements en unités de compte, il n'a pas été procédé à des investigations approfondies des valorisations et travaux de valorisation réalisés par les sociétés de gestion et contrôlés par les commissaires aux comptes désignés à la dernière clôture précédant le 30 juin 2023.

5.2.6. Capitaux propres du groupe

La rubrique Réserve de réévaluation recyclable est constituée des effets de la réévaluation des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables, des effets de la réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance (en cas d'activation de l'option de désagrégation (option OCI) sous IFRS 17) et des effets de la réévaluation des instruments dérivés de couverture (couverture de flux de trésorerie).

La rubrique Autres réserves et OCI non recyclable est constituée des effets des gains et pertes sur actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, de l'effet de la réévaluation des contrats participatifs directs pour la part non recyclable (sous IFRS 17) et des écarts actuariels

liés aux engagements sociaux enregistrés directement en capitaux propres non recyclables conformément à IAS 19 révisée.

La rubrique Résultats cumulés comprend les réserves consolidées part du groupe, y compris les acomptes sur dividendes distribués par la holding.

5.2.7. Évaluation des actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance cédée

5.2.7.1. Principes généraux

La norme IFRS 17 modifie les principes de reconnaissance, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir relatifs aux contrats entrant dans son champ d'application.

5.2.7.2. Champ d'application

Le champ d'application d'IFRS 17 est similaire à celui d'IFRS 4.

La norme IFRS 17 s'applique aux :

- Contrats d'assurance (y compris les traités de réassurance) émis ;
- Traités de réassurance cédée ;
- Contrats d'investissement émis avec un élément de participation discrétionnaire, à condition que l'entité émette aussi des contrats d'assurance.

BPCE Assurances est concerné par ces trois typologies de contrats.

5.2.7.3. Modèles de valorisation

En application de la norme IFRS 17, les actifs et passifs d'assurance sont comptabilisés à la valeur actuelle. Ils étaient jusqu'au 31 décembre 2022 valorisés sous IFRS 4 qui autorisait le maintien des engagements valorisés dans les règles de consolidation françaises, à l'exception de dispositions spécifiques introduites par IFRS 4, notamment celles relatives à la comptabilité reflet, au test de suffisance des passifs et au retraitement de la provision d'égalisation.

Les actifs et passifs d'assurance sont désormais valorisés selon une approche « **building blocks** » (approche générale), applicable par défaut à tous les contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 17, avec une adaptation pour les contrats participatifs directs (voir infra). Cette approche exige l'évaluation des provisions techniques comprenant les trois blocs suivants :

- Un premier bloc égal à la valeur actuelle des estimations de flux de trésorerie futurs (Best Estimate – BE) ;
- Un ajustement au titre du risque non-financier, afin de tenir compte de l'incertitude relative à ces estimations de flux de trésorerie futurs (Risk Adjustment – RA) ;
- Une marge sur service contractuelle (« Contractual Service Margin » – CSM).

L'approche générale est retenue en affaires directes par BPCE Assurances, notamment pour les contrats d'assurance des emprunteurs et les contrats de prévoyance individuelle pluriannuels (hors obsèques). Elle est également retenue au titre des principaux traités de réassurance acceptée pour les activités épargne-retraite (avec certaines adaptations pour tenir compte du caractère participatif des contrats, principalement au titre de l'option de désagrégation ou option OCI – voir note 5.4.1).



Le Best Estimate correspond à la valeur actuelle, mesurée à chaque clôture comptable, des estimations de flux de trésorerie futurs (à recevoir et à payer, y compris les primes futures des contrats en vigueur et les flux de trésorerie d'acquisition) rattachables à l'exécution des contrats compris dans un horizon (ou « frontière – se référer à la note 5.2.74) défini selon les exigences d'IFRS 17, pondérés par leur probabilité de réalisation. Seuls les flux des contrats en vigueur font l'objet d'une évaluation (un groupe de contrats peut néanmoins être reconnu par anticipation lorsque les faits et circonstances indiquent que celui-ci est déficitaire (voir infra)). Ces flux sont actualisés par le biais de taux d'actualisation dont les modalités sont présentées par la suite. La valeur comptable du Best Estimate se décompose en un passif (ou un actif) pour couverture future matérialisant l'engagement au titre des services d'assurance non encore fournis et en un passif (ou un actif) pour sinistres survenus matérialisant l'engagement au titre des sinistres survenus non encore intégralement réglés. Lorsque des options et garanties sont accordées aux assurés, le Best Estimate inclut une évaluation du coût de ces dernières. Enfin, les dettes et créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées sont désormais intégrées à la valeur du Best Estimate.

L'ajustement au titre du risque non-financier correspond à la prise en compte de l'incertitude relative aux estimations des flux de trésorerie futurs inclus dans l'évaluation du Best Estimate. Il est également mesuré à chaque clôture comptable. Le niveau d'ajustement au titre du risque non-financier n'est pas normé. BPCE Assurances a défini ses méthodologies d'ajustement au titre du risque non-financier en fonction des typologies de passifs d'assurance qui présentent des risques différents. L'ajustement au titre du risque non-financier des passifs pour couverture future est fondé principalement sur une méthodologie basée sur un niveau de confiance de type VaR (Value-at-Risk), capitalisant sur le cadre des exigences prudentielles et reposant sur une vision pluriannuelle du risque avec un ultime correspondant à l'extinction du risque. Une diversification intra-entité est également prise en compte. L'ajustement pour risque non-financier au titre des passifs pour sinistres survenus, est fondé principalement sur le niveau d'appétence aux risques de BPCE Assurances et correspond à un niveau de confiance déterminé à partir de méthodes de calculs actuariels.

La CSM représente, à la souscription, la marge attendue sur les contrats, non encore acquise, mesurée pour chaque groupe de contrats d'assurance. Celle-ci est évaluée en date de souscription des contrats puis ajustée dans le temps, notamment pour prendre en compte les éventuelles variations d'hypothèses futures d'origine non-financières (à chaque clôture comptable, les évolutions des hypothèses futures impactent l'évaluation du Best Estimate et le Risk Adjustement, en contrepartie de la CSM lorsqu'elles sont d'origine non-financière et du résultat ou l'OCI lorsqu'elles sont d'origine financière). Elle est comptabilisée au bilan puis constatée en résultat au rythme des services fournis aux assurés, sur la durée de couverture résiduelle des contrats. Dans le cas où une perte est attendue à la souscription ou au cours de la période de couverture (contrats déficitaires, matérialisant une sortie de trésorerie nette attendue pour l'entité), celle-ci ne fait pas l'objet d'une CSM négative mais est immédiatement comptabilisée en résultat. L'allocation en résultat de la part de CSM représentative du service rendu sur la période est effectuée par le biais des unités de couverture, représentatives de la durée de couverture des contrats, de la quantité de services fournis et du service rendu par BPCE Assurances aux assurés. Dans le cadre de l'application de

l'approche générale aux contrats d'assurance des emprunteurs, les unités de couverture sont définies sur la base du capital restant dû.

Les taux d'actualisation appliqués à l'estimation des flux de trésorerie futurs doivent refléter la valeur temps de l'argent, les caractéristiques des flux de trésorerie, les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance et concorder avec les prix de marché courants observables. Dans le cadre de l'approche générale, le Best Estimate et l'ajustement au titre du risque non-financier sont mesurés sur la base des taux courants (en date de clôture comptable) tandis que la CSM demeure ajustée sur la base des taux d'actualisation déterminés à la date de comptabilisation initiale du groupe de contrats. BPCE Assurances adopte une méthode ascendante (« bottom-up ») pour déterminer ces taux d'actualisation, en retenant une courbe des taux sans risque (basée sur les taux swap interbancaires) à laquelle est ajoutée une prime d'illiquidité, dépendante des caractéristiques et de la liquidité des contrats d'assurance concernés. La courbe des taux sans risque retenue est adaptée de la courbe des taux applicable dans le cadre des exigences prudentielles (les adaptations portent principalement sur les paramètres de liquidité et d'extrapolation au-delà du dernier point liquide).

Un modèle « **Variable Fee Approach** » (VFA), adapté de l'approche générale, est prescrit obligatoirement pour les contrats participatifs directs, qui répondent aux trois critères suivants :

- Les clauses contractuelles précisent que le titulaire du contrat a droit à une participation dans un portefeuille d'éléments sous-jacents spécifié ;
- L'assureur prévoit de verser à l'assuré un montant égal à une part substantielle de la juste valeur des rendements du portefeuille d'éléments sous-jacents spécifié ;
- Une part substantielle des prestations que l'entité s'attend à payer à l'assuré devrait varier avec la juste valeur du portefeuille d'éléments sous-jacents spécifié.

Ce modèle est retenu par BPCE Assurances en affaires directes pour évaluer les contrats d'épargne et de retraite ainsi que les contrats obsèques.

Dans le cas de contrats participatifs directs, le service rendu à l'assuré correspond majoritairement à la gestion financière des éléments sous-jacents. Les flux de trésorerie de ces contrats varient en fonction de la performance d'éléments sous-jacents. Ainsi, une augmentation de la valeur des éléments sous-jacents se traduit par une augmentation de l'évaluation des contrats. A contrario, une diminution de la valeur des éléments sous-jacents se traduit par une diminution de l'évaluation des contrats. La variation des éléments sous-jacents vient ajuster la CSM pour la quote-part revenant à l'assureur et impacter le Best Estimate pour la quote-part attribuable aux assurés. La CSM en VFA prend également en compte les variations des hypothèses financières futures et les effets sur le Best Estimate et l'ajustement au titre du risque non-financier de la désactualisation.

L'approche VFA se substitue ainsi à la « comptabilité reflet » instaurée par IFRS 4. Pour rappel, en application des principes de la « comptabilité reflet », la provision pour participation aux bénéfices différée était ajustée pour refléter les droits des assurés sur les plus-values latentes ou leur participation aux pertes sur les moins-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur en application de la norme IAS 39.



Les principales différences entre les deux normes proviennent de la prise en compte dans la valorisation des contrats d'assurance sous IFRS 17 des plus-values ou moins-values des éléments sous-jacents, y compris pour ceux qui ne sont pas valorisés à leur juste valeur en IFRS. Parmi les éléments sous-jacents figurent notamment les éléments attribués aux assurés dans le cadre de la participation aux bénéfices (dont notamment la quote-part des actifs financiers et des immeubles de placement en représentation des engagements d'épargne en euros) et les supports en unités de compte (UC). Par ailleurs, la part de plus-values latentes revenant à l'assureur ne figure plus dans les capitaux propres mais fait partie de la CSM pour la partie non encore rapportée au résultat. La marge financière sur fonds propres demeure comptabilisée en fonds propres.

La majorité des actifs financiers sous-jacents des contrats VFA de BPCE Assurances est valorisée à leur juste valeur par résultat ou par capitaux propres sous IFRS 9. Les immeubles de placement qui relèvent d'IAS 40 sont également mesurés à la juste valeur par résultat comme le permet la norme.

Dans l'approche VFA, le Best Estimate inclut l'évaluation du coût des options et garanties accordées aux assurés. Les passifs d'assurance rendent également compte de la mutualisation entre les portefeuilles de contrats au titre des flux des contrats avec participation directe adossés au fonds général. Les versements libres futurs au titre des contrats en vigueur sont inclus dans l'évaluation du Best Estimate. (se référer à la note 5.2.7.4).

Des adaptations aux méthodologies du modèle général ont été retenues concernant les unités de couverture et la courbe des taux pour les contrats éligibles au modèle VFA. Ainsi, les unités de couverture retenues en modèle VFA s'appuient sur les variations des encours des contrats d'épargne des assurés, ajustés pour corriger un effet dit « bow-wave ». Cet effet est engendré par deux éléments comptabilisés en CSM, au titre de la période écoulée :

- La différence entre le taux de rendement des actifs attribuables aux contrats (en monde réel) et celui évalué dans les modèles actuariels (en risque neutre), et
- Le relâchement de la valeur temps des options et garanties (TVOG).

Les unités de couverture prenant en compte la correction de l'effet « bow-wave » permettent d'enregistrer en résultat un amortissement de CSM reflétant plus fidèlement le service d'investissement fourni aux assurés au titre de la période écoulée.

Par ailleurs, la courbe des taux s'appuie sur la même méthodologie que celle applicable dans le cadre du modèle général, la prime d'illiquidité étant déterminée en fonction des natures d'actifs financiers sous-jacents aux contrats éligibles à ce modèle.

Enfin, l'approche générale est complétée par un modèle optionnel plus simple, basé sur l'allocation des primes (« Premium Allocation Approach » – PAA). Il est applicable :

- A l'ensemble des contrats hormis aux contrats participatifs directs, dans la mesure où cette méthode aboutit à un résultat proche de l'approche générale ;
- Aux contrats dont la période de couverture est de courte durée (i.e. sur une période inférieure à 12 mois).

Ce modèle est retenu en affaires directes pour les contrats de prévoyance individuelle annuels et pour l'ensemble des

contrats dommages (IARD - incendies, accidents et risques divers).

Le passif initial pour couverture future comptabilisé est égal aux primes reçues (ainsi, aucune CSM n'est comptabilisée). Les primes sont par la suite étalées et comptabilisées en compte de résultat en fonction de l'écoulement du temps. Les frais d'acquisition encourus peuvent être comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils surviennent ou au fur et à mesure de la période de couverture. Les passifs pour sinistres survenus non encore intégralement réglés et ceux comptabilisés au titre des groupes de contrats déficitaires demeurent néanmoins évalués selon les dispositions du modèle général. Les passifs d'assurance ne sont actualisés que si l'effet du passage du temps est significatif, notamment au titre des passifs pour sinistres survenus (Best Estimate et Ajustement au titre du risque non-financier). Dans le cas des contrats de BPCE Assurances éligibles à l'approche PAA, les passifs pour couverture future ne font pas l'objet d'une actualisation dans la mesure où l'effet du passage du temps n'est pas significatif (contrat d'une durée inférieure à 12 mois). Seuls les passifs pour sinistres survenus font l'objet d'une actualisation. Les dispositions concernant l'évaluation de l'ajustement pour risque au titre des passifs pour sinistres survenus sont similaires à celles applicables dans le cadre du modèle général.

En modèle PAA, les principales différences attendues par rapport à IFRS 4 concernent donc les provisions pour sinistres survenus.

5.2.7.4. Frontière des contrats et dates de comptabilisation et décomptabilisation des contrats

Frontière des contrats (horizon)

Sous IFRS 17, les flux de trésorerie sont inclus dans le périmètre d'un contrat d'assurance s'ils découlent de droits et obligations substantiels existant au cours de la période de reporting pour laquelle l'entité peut contraindre l'assuré à payer les primes ou a une obligation substantielle de lui fournir des services. Une obligation substantielle de fournir des services prévus dans un contrat d'assurance cesse notamment lorsque l'entité a la capacité pratique de réévaluer les risques assurés et peut, en conséquence, fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement ces risques.

BPCE Assurances a analysé de manière détaillée les caractéristiques de ses contrats afin de déterminer les flux de trésorerie inclus dans le périmètre de ses contrats d'assurance qui déterminent l'horizon (ou « frontière » des contrats). A ce titre, sur la base des exigences d'IFRS 17, BPCE Assurances :

- Intègre dans la frontière des contrats d'épargne les versements libres futurs au titre des contrats en vigueur en date de reporting ;
- Ne dissocie pas les phases de constitution et de restitution des contrats de retraite ;
- Retient une frontière des contrats basée sur le terme des contrats sous-jacents pour le périmètre assurance des emprunteurs.

Dates de comptabilisation et de décomptabilisation des contrats

Un groupe de contrats d'assurance émis doit être comptabilisé à la première des dates suivantes :

- La date de début de la période de couverture du groupe de contrats ;



- La date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de police devient exigible ou, en l'absence de date d'exigibilité, la date à laquelle ce premier paiement est reçu ;

- Dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.

Seuls les contrats qui satisfont individuellement aux critères de comptabilisation ci-dessus à la fin de la période de reporting sont inclus dans le groupe de contrats. Dans le cas contraire, ces contrats seront inclus dans le groupe de contrats au cours des périodes comptables ultérieures.

Un contrat d'assurance est décomptabilisé dans les cas suivants :

- Lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation qui y est précisée expire, ou qu'elle est acquittée, ou résiliée ;
- Lorsqu'il fait l'objet d'un transfert sortant (transfert à une tierce partie) ;
- Lorsque les conditions d'un contrat sont substantiellement modifiées, entraînant un changement au titre de la comptabilisation de ce contrat si ces nouvelles conditions avaient toujours existé (classification différente, modèle d'évaluation différent...). Dans ce cas, un nouveau contrat basé sur les conditions modifiées est alors comptabilisé en remplacement du contrat initial (qui est alors décomptabilisé).

Le premier des trois cas mentionnés ci-dessus est celui qui survient communément dans le cadre de l'activité de BPCE Assurances. Dans ce cas, la décomptabilisation du contrat d'assurance conduit à éliminer le Best Estimate et l'Ajustement au titre du risque non-financier, en contrepartie de la CSM du groupe de contrats, sans générer un effet direct et immédiat en résultat.

5.2.7.5. Niveau d'agrégation des contrats

La norme définit le niveau de regroupement des contrats, à la maille « groupe de contrats », à utiliser pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et leur CSM.

La première étape consiste à identifier les portefeuilles de contrats d'assurance, c'est-à-dire des contrats soumis à des risques similaires et gérés ensemble.

Ensuite, chaque portefeuille est divisé en trois parties en fonction de leur profil de rentabilité :

- Les contrats déficitaires dès leur comptabilisation initiale ;
- Les contrats qui n'ont, lors de leur comptabilisation initiale, pas de possibilité significative de devenir déficitaire ;
- Les autres contrats du portefeuille.

Enfin, la norme telle que publiée par l'IASB introduit le principe de « cohortes annuelles » interdisant d'inclure dans le même groupe les contrats émis à plus d'un an d'intervalle.

Un groupe de contrats correspond donc au regroupement de contrats d'un même portefeuille, d'un même profil de rentabilité et d'une même cohorte.

Néanmoins, la norme telle qu'adoptée par l'Union européenne prévoit une exception optionnelle de l'application de cette règle pour les contrats suivants :

- Les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe et les groupes de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire dont les flux de trésorerie ont une incidence sur les flux de trésorerie destinés

aux assurés d'autres contrats, ou subissent l'incidence de tels flux ;

- Les groupes de contrats d'assurance qui sont gérés sur plusieurs générations de contrats et remplissant certaines conditions et pour lesquels l'application de l'ajustement égalisateur (*matching adjustment*) a reçu l'accord des autorités de contrôle.

Cette exception sera réexaminée avant la fin de l'année 2027, sur la base des résultats de la revue, par l'IASB, de la mise en œuvre d'IFRS 17.

BPCE Assurances applique l'option d'exemption d'application des cohortes annuelles aux contrats d'épargne-retraite et aux contrats obsèques.

La classification par portefeuilles retenue par BPCE Assurances a été réalisée en cohérence avec les exigences d'IFRS 17 ainsi qu'avec la segmentation interne et la manière dont les contrats sont gérés. BPCE Assurances retient le contrat comme niveau élémentaire sous IFRS 17. Ainsi, aucune désagrégation au titre des différentes garanties incluses au sein d'un contrat n'a été effectuée. Le regroupement par niveaux homogènes de rentabilité a été réalisé à la suite d'études menées sur la base d'informations et de critères disponibles en interne, tels que les produits, les contrats et les assurés.

5.2.7.6. Dispositions spécifiques aux traités de réassurance cédée

IFRS 17 exige une analyse, évaluation et comptabilisation distincte des contrats d'assurance directe (et traités de réassurance acceptée) des traités de réassurance cédée.

Ces exigences entraînent l'évaluation d'un Best Estimate, d'un ajustement au titre du risque non-financier et d'une CSM spécifique aux traités de réassurance cédés.

Les hypothèses retenues pour évaluer le Best Estimate des traités de réassurance cédée doivent concorder avec celles retenues pour évaluer le Best Estimate au titre des groupes de contrats d'assurance directe sous-jacents. Celui-ci doit également refléter l'effet du risque de non-exécution de la part de l'émetteur du traité de réassurance, portant principalement sur le risque de crédit du réassureur et le risque de litige. BPCE Assurances considère ce risque nul compte tenu des mécanismes de garantie inclus dans les traités de réassurance cédée, couvrant les engagements techniques.

L'ajustement au titre du risque non-financier doit correspondre au montant du risque transféré par le titulaire du traité de réassurance cédée à l'émetteur de ce dernier. BPCE Assurances considère que le risque non-financier est faiblement significatif sur le portefeuille de traités de réassurance cédée.

Au titre des traités de réassurance cédée, la CSM peut représenter un coût ou un gain de réassurance (ainsi, les dispositions relatives aux contrats déficitaires ne s'appliquent pas dans le cas des traités de réassurance cédée). Cependant, lorsque les contrats sous-jacents aux traités de réassurance sont déficitaires, un produit est comptabilisé en résultat au titre des contrats de réassurance cédée (nommé « composante recouvrement de perte »), matérialisant la participation du réassureur aux pertes. La CSM cédée (qu'elle soit représentative d'un coût ou d'un gain de réassurance) est reconnue en résultat sur la durée de couverture des traités de réassurance cédée (et non sur la durée de couverture des contrats sous-jacents) et sur la base d'unités de couverture qui doivent refléter les services reçus par les réassureurs.



Au titre du principal traité de réassurance cédée, les unités de couverture s'appuient sur les variations des encours des contrats cédés.

Le modèle VFA n'étant pas applicable aux traités de réassurance, seuls le modèle général et le modèle PAA peuvent être appliqués. Les traités de réassurance cédée de BPCE Assurances ont été évalués en modèle général (notamment au titre du principal traité des activités épargne-retraite) ou en modèle PAA (notamment au titre de l'ensemble des traités en dommages), en fonction de leur horizon déterminé selon IFRS 17. Les critères d'éligibilité au modèle PAA sont identiques à ceux applicables aux contrats d'assurance (se référer à la note 5.2.7.3). Cet horizon a été défini au titre de chacun des traités de réassurance cédée. Cet horizon peut donc différer de celui applicable au titre des contrats d'assurance directe sous-jacents à ces traités. Ainsi, les modèles comptables applicables aux traités de réassurance cédée peuvent différer de ceux retenus au titre des contrats d'assurance directe sous-jacents.

Les principes relatifs au niveau d'agrégation des contrats demeurent identiques à ceux applicables aux contrats d'assurance directe. Au titre des traités de réassurance cédée, BPCE Assurances retient le principe suivant : à chaque traité de réassurance cédée correspond un portefeuille IFRS 17.

Enfin, les dettes et créances nées des opérations de réassurance cédée (y compris les dettes pour dépôt espèces et comptes courants de réassurance) sont désormais intégrées à la valeur du Best Estimate.

5.2.7.7. Hypothèses clés et jugements

Aux fins de l'application d'IFRS 17, l'évaluation des passifs d'assurance est réalisée en retenant des techniques d'estimation, jugements et hypothèses (notamment des lois de sinistralité, de mortalité, généralement fondées sur des données historiques, et des hypothèses de frais et de commissions). Plus spécifiquement pour l'évaluation des contrats d'épargne et de retraite sont également prises en compte des lois de rachat et de versements libres futurs.

IFRS 17 ne prescrit pas les unités de couverture à appliquer. Il convient de faire appel au jugement et à des estimations afin de refléter au mieux le service rendu sur la période. Certains critères doivent néanmoins être pris en compte pour déterminer les unités de couverture : la durée de couverture probable pour chaque contrat, la quantité de services mesurée au regard du service rendu du point de vue de l'assuré, et le service rendu qui se définit comme le fait pour l'assureur de se tenir prêt à couvrir un événement assuré.

Les hypothèses et jugements appliqués en matière de calcul de l'ajustement pour risque non-financier se traduisent pour BPCE Assurances par un niveau de confiance de 80% au 30 juin 2023, identique à celui du 31 décembre 2022.

La courbe des taux retenue pour actualiser les flux de trésorerie des contrats d'assurance, au titre des périmètres significatifs tels que les portefeuilles d'épargne-retraite, est présentée dans le tableau ci-dessous :

Devise	30/06/2023					31/12/2022				
	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
Euro	3,86%	3,82%	3,78%	3,45%	3,10%	4,71%	3,86%	3,60%	3,38%	3,11%

5.2.7.8. Impacts sur la présentation des états financiers

IFRS 17 introduit de nouvelles exigences en termes de présentation des états financiers (se référer à la note 5.4).

BPCE Assurances a choisi l'option introduite par l'amendement d'IFRS 17 permettant de revoir les calculs liés aux contrats d'assurance sur base annuelle sans tenir compte du résultat des calculs en arrêté intermédiaire (au sens d'IAS 34).

5.2.8. Avantages du personnel

Régimes supplémentaires de retraite

BPCE Assurances a mis en place pour ses filiales françaises un régime de retraite à cotisations définies de type article 83 au bénéfice de ses salariés, souscrit auprès d'un assureur tiers. Les cotisations versées alimentent un compte individuel par salarié et sont capitalisées.

5.2.9. Dettes subordonnées

Les règles de classement et d'évaluation figurant dans la norme IAS 39 sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9, à l'exception de celles applicables aux passifs financiers

que l'entité choisit d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur) pour lesquels les écarts de réévaluation liés aux variations du risque de crédit propre sont enregistrés parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat.

Les dettes subordonnées sont présentées au bilan dans l'agrégat « Dettes de financement », que leur durée soit déterminée ou indéterminée.

Ils sont comptabilisés au coût amorti, BPCE Assurances n'appliquant pas l'option juste valeur.

Les charges de financement sont présentées dans le poste « Charges des placements » du compte de résultat.

5.3. Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés

Selon IAS 32.18, le capital émis par un OPCVM ne correspond pas à la notion de capital mais à celle de dettes. Ainsi, les « intérêts minoritaires » des OPCVM consolidés sont enregistrés dans une rubrique spécifique des « Autres passifs ».



5.4. COMPTE DE RÉSULTAT

5.4.1. Principes comptables IFRS 17

IFRS 17 introduit la présentation de nouveaux agrégats au compte de résultat, notamment la distinction entre un résultat des activités d'assurance et les produits financiers ou charges financières d'assurance.

La norme exige également une présentation distincte de ces agrégats au titre des traités de réassurance cédée.

IFRS 17 exige la distinction entre les flux de trésorerie directement attribuables à l'exécution des contrats et ceux non-attribuables. En effet, seuls les flux de trésorerie attribuables à l'exécution des contrats sont intégrés à la valorisation des passifs et présentés au sein des agrégats exigés par IFRS 17 (voir note 5.2.7.3).

La composante investissement (qui correspond aux sommes que l'entité est tenue de rembourser au titulaire de police en vertu d'un contrat d'assurance en toutes circonstances, que l'événement assuré se produise ou non) est exclue du compte de résultat. La composante investissement concerne principalement les contrats valorisés en VFA. Au titre de ces contrats, celle-ci est appréciée du point de vue de la collectivité des assurés.

La norme offre la possibilité de ventiler entre produits ou charges financières et capitaux propres (option de désagrégation ou option OCI) les produits ou charges financières d'assurance de la période afin d'apporter une meilleure cohérence en résultat entre les impacts des actifs financiers et des passifs d'assurance. Pour les contrats évalués selon l'approche générale ou l'approche PAA, cela conduit à présenter en résultat la désactualisation au taux d'origine (ou sur la base du taux d'intérêt effectif pour les contrats et traités de réassurance participatifs non éligibles au modèle VFA) et en capitaux propres les variations des taux d'actualisation courants. Pour les contrats participatifs directs (VFA), l'option se traduit par la possibilité d'enregistrer dans le poste charges financières d'assurance un montant égal, de sens opposé, au montant des revenus financiers des éléments sous-jacents des contrats. La charge financière résiduelle est comptabilisée directement en capitaux propres. Cette option s'applique par portefeuille.

Pour les contrats d'assurance émis, BPCE Assurances applique cette option systématiquement en approche VFA et majoritairement en approche générale et en approche PAA. Il l'applique également à certains traités de réassurance cédée.

Pour les contrats participatifs directs évalués en approche VFA, la norme permet sur option (option d'atténuation des risques) de :

- Réduire les décalages entre la valorisation des dérivés et instruments financiers non dérivés évalués à la juste valeur par résultat, utilisés comme éléments de couverture et la valorisation des éléments financiers couverts qui passeraient par CSM si cette option n'existait pas ; ou
- Réduire les décalages entre les variations d'origine financière affectant des traités de réassurance cédée qui impactent le résultat ou l'OCI (impossibilité d'appliquer l'approche VFA en réassurance) alors que les variations d'origine financière des contrats VFA couverts sont affectés à la CSM.

BPCE Assurances active cette option sur le périmètre épargne

au titre de la couverture apportée par les principaux traités de cession.

BPCE Assurances a choisi de ventiler la variation de l'ajustement au titre du risque non financier entre le résultat des activités d'assurance et les produits ou charges financières d'assurance comme le permet la norme IFRS 17.

5.4.2. Produits des activités d'assurance

Les produits des contrats d'assurance émis (y compris traités de réassurance acceptée) reflètent la prestation de services d'assurance et d'investissement fournie au cours de l'exercice. En conséquence, hormis en approche PAA, les primes n'apparaissent plus en compte de résultat.

Cet agrégat intègre pour les contrats évalués selon l'approche générale et l'approche VFA :

- Le relâchement des prestations et charges estimées de la période (à l'exclusion des composantes investissement) ;
- La reprise de l'ajustement au titre du risque non-financier ;
- L'amortissement de la marge sur services contractuels au titre des services rendus sur la période ;
- L'amortissement des flux de trésorerie d'acquisition ;
- Les autres éléments du revenu dont notamment les écarts d'expérience sur primes relatifs aux services courant et passés.

L'agrégat comprend pour les contrats évalués selon l'approche PAA, le montant des primes attendues affectées à la période.

5.4.3. Charges afférentes aux contrats d'assurance émis

Les charges afférentes aux contrats d'assurance émis (y compris traités de réassurance acceptée) comprennent :

- Les prestations et charges encourues (à l'exclusion des remboursements de composantes d'investissement). Elles incluent notamment les charges de sinistres, les commissions de gestion attribuables et la part attribuable aux contrats d'assurance émis des frais généraux ;
- La constatation et la reprise de composante onéreuse, c'est à dire les pertes sur les groupes de contrats déficitaires et les reprises de telles pertes ;
- L'amortissement des frais d'acquisition et les écarts d'expérience (différence entre les montants estimés et les montants réels) sur frais d'acquisition au titre des services passés et de la période courante.

5.4.4. Produits et charges afférents aux contrats de réassurance cédée

La norme IFRS 17 exige que les agrégats au titre des traités de réassurance cédée soient présentés séparément des produits et charges afférents aux contrats d'assurance émis.

Les produits et charges afférents aux activités de réassurance cédée intègrent donc :

- D'une part, les charges de cession (coût de la réassurance) ;
- D'autre part, les produits de cession (sommes recouvrables auprès des réassureurs).



5.4.5. Produits des placements nets de charges

La rubrique regroupe les produits des placements nets de charges évalués selon la norme IFRS 9 et le résultat net des immeubles de placement d'assurance qui relèvent d'IAS 40.

Les principes comptables applicables en IFRS 9 sont présentés en note 5.2.5.

Au titre des actifs financiers à la juste valeur par résultat :

- Les variations de juste valeur de la période, les intérêts, dividendes, gains ou pertes de cessions sur ces instruments sont enregistrés au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Au titre des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables :

- Les revenus courus ou acquis sur les instruments de dettes sont enregistrés au compte de résultat dans le poste « Produits d'intérêts calculés au taux d'intérêt effectif ».
- En cas de cession, les variations de juste valeur sont transférées dans le poste « Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres » du compte de résultat.

Au titre des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables :

- Seuls les dividendes affectent le résultat dès lors qu'ils correspondent à un retour sur l'investissement. Ils sont alors enregistrés dans le poste « Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres » du compte de résultat.

Au titre des actifs au coût amorti :

- Les revenus de ces actifs sont présentés au compte de résultat dans le poste « Produits d'intérêts calculés au taux d'intérêt effectif ».

Au titre des instruments dérivés :

- Leurs variations passent par le résultat, sauf s'il s'agit d'instruments de couverture désignés comme tels et efficaces (se référer à la note 5.2.5.3).
- Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat »

Les charges de financement sont présentées au sein du poste des charges des placements.

Les dotations et reprises de dépréciation sont comptabilisées au compte de résultat au poste « Variation des dépréciations sur placements au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres ».

5.4.6. Produits financiers ou charges financières d'assurance

Les produits ou charges financiers des contrats d'assurance émis comptabilisés en résultat comprennent notamment :

- L'effet de désactualisation qui correspond à la désactualisation des contrats au taux courant de début de période pour les contrats évalués en approche générale et en approche PAA ;
- L'effet du changement de taux d'actualisation courant et

d'environnement économique pour les contrats évalués en approche générale et en approche PAA ;

- Les produits ou charges financières d'assurance pour les contrats participatifs directs (VFA) qui correspondent à la variation de juste valeur des éléments sous-jacents ;
- L'effet de l'option de l'atténuation des risques (voir note 5.3.1) qui se traduit en modèle VFA par une comptabilisation en résultat d'un élément qui, sans cette option, serait imputé à la CSM ;
- Les reclassements des éléments comptabilisés en résultat net vers les capitaux propres au titre de l'application de l'option désagrégation ou option OCI (voir note 5.3.1).

Les produits ou charges financiers des contrats d'assurance émis comptabilisés en capitaux propres sont le reflet de l'application de l'option de désagrégation.

5.4.7. Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée

Ce poste reprend pour les traités de réassurance cédée des agrégats identiques à ceux figurant dans les produits ou charges financiers des contrats d'assurance émis à l'exclusion de ceux concernant l'approche VFA qui n'est pas applicable en réassurance.

5.4.8. Frais généraux et commissions

Principes

IFRS 17 exige la distinction entre les flux de trésorerie directement attribuables à l'exécution des contrats et ceux non-attribuables. En effet, seuls les flux de trésorerie attribuables à l'exécution des contrats sont intégrés à la valorisation des passifs et présentés au sein des agrégats exigés par IFRS 17 (voir note 5.2.7.1).

La problématique de distinction entre les flux de trésorerie attribuables et ceux non-attribuables porte principalement sur les frais généraux. Le caractère attribuable des frais généraux n'étant pas défini dans la norme IFRS 17, celui-ci a été déterminé sur la base d'une allocation des frais selon une méthode systématique et rationnelle.

Une partie des frais attribuables est qualifiée de frais d'acquisition sous IFRS 17. Ceux-ci sont étalés sur la durée de vie des contrats selon des critères qui reflètent l'écoulement du temps. BPCE Assurances retient un rythme d'amortissement des frais d'acquisition identique à celui de la CSM (unités de couverture identiques pour l'amortissement de la CSM et des frais d'acquisition). Au titre des groupes de contrats évalués en modèle PAA, les frais d'acquisition sont étalés sur la période de couverture des contrats, au même rythme que les primes.

BPCE Assurances n'a engagé aucun flux de trésorerie d'acquisition avant le début de la période de couverture des groupes de contrats (nommés « flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture »).

Présentation dans le compte de résultat

La norme IFRS 17 prévoit que les charges directement attribuables aux contrats d'assurance soient présentées au sein du poste « charges afférentes aux activités d'assurance ».

Les frais généraux non attribuables sont quant à eux présentés au sein du poste « Frais généraux de l'activité d'assurance non attribuables aux contrats d'assurance et de réassurance cédée ».



Les frais d'acquisition (en approche générale et en modèle VFA) ont une mécanique comptable spécifique via un ajustement permettant de réintégrer leur amortissement dans les postes « Produits des activités d'assurance » et « Charges afférentes aux activités d'assurance » du compte de résultat.

5.4.9. Impôt sur les résultats

Au titre de l'exercice 2023, le taux normal de l'impôt sur les sociétés pour les sociétés établies en France est fixé à 25%.

L'impôt sur les sociétés pour l'exercice clos est calculé selon les dispositions fiscales en vigueur. La charge comptabilisée comprend la contribution sociale de 3,3 % instituée par la loi 99-1140 du 29 décembre 1999.

Quant à la filiale luxembourgeoise, BPCE Life, le taux d'impôt s'établit à 24,94 % (taux identique à celui appliqué au 31 décembre 2022).

Pour le calcul des impôts différés, BPCE Assurances applique le taux d'impôt annuel adéquat en fonction de l'échéancier de retournement de chacune des différences temporelles. Dans le cas où l'horizon de retournement n'est pas connu, il est fait l'hypothèse que le retournement se fera au-delà de 2024.

En application de la norme IAS 20 - Comptabilisation des subventions publiques, le crédit d'impôt de recherche est classé en « Frais généraux de l'activité d'assurance non attribuables aux contrats d'assurance et de réassurance cédée ».

5.5. INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs d'activité présentés dans les comptes consolidés sont :

- L'activité Vie, Épargne et Retraite ;
- L'activité Prévoyance (comprenant l'activité Assurance des emprunteurs – ADE) ;
- L'activité Dommages (dommages aux biens, pertes pécuniaires, santé et garantie accidents de la vie).

Ils correspondent à des natures de produits et des environnements réglementaires différents et sont identiques à ceux utilisés dans les états de synthèse à destination du management.

Les secteurs géographiques de BPCE Assurances sont :

- La France ;
- Le Luxembourg (y compris la succursale française de la filiale luxembourgeoise).

5.6. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est présenté sous le format de l'approche indirecte. Les flux sont présentés nets de réassurance.



6. Notes sur les instruments financiers

6.1. NOTES RELATIVES AUX MONTANTS COMPTABILISÉS EN COMPTE DE RÉSULTAT

6.1.1. Produits d'intérêts calculés au taux d'intérêt effectif

(en k€)	30/06/2023	30/06/2022
Prêts et créances	69 347	101 505
Actifs financiers au coût amorti	69 347	101 505
Obligations	398 689	442 291
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	398 689	442 291
Total des produits d'intérêts calculés au taux d'intérêt effectif	468 036	543 796

6.1.2. Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en k€)	30/06/2023	30/06/2022
Prêts et créances	-	-
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coûts amorti	-	-

6.1.3. Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en k€)	30/06/2023	30/06/2022
Obligations	(849)	948
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes	(849)	948
Actions et autres titres de capitaux propres	275	2 419
Titres de participation	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments de capitaux propres (dividendes)	275	2 419
Total des gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	(574)	3 367

6.1.4. Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en k€)	30/06/2023	30/06/2022
Résultats sur placements financiers hors placements financiers en UC	832 527	(1 275 541)
Résultats sur placements financiers en UC	975 901	(3 004 273)
Résultats sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par résultat	1 808 428	(4 279 814)
Résultats sur instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat sur option	10	-
Résultats sur opérations de couverture	35 201	(54 566)
Résultats sur opérations de change	(22 634)	49 766
Total des gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 821 005	(4 284 614)

6.1.5. Produits d'intérêts calculés au taux d'intérêt effectif

(en k€)	30/06/2023	30/06/2022
Produits des immeubles de placement au coût amorti	-	-
Produits des immeubles de placement à la juste valeur par résultat	34 733	35 470
Total des produits des immeubles de placement	34 733	35 470



6.1.6. Charges des placements

(en k€)	30/06/2023	30/06/2022
Charges des placements sur actifs financiers à la juste valeur par résultat	(12 993)	(10 802)
Charges des placements sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(21 513)	(16 315)
Charges des placements sur actifs financiers au coût amorti	-	-
Charges des placements sur actifs financiers au coût amorti	(13 215)	(14 858)
Charges de financement	(27 187)	(21 383)
Frais de gestion des placements non ventilés	(7 807)	(9 007)
Total des charges des placements	(82 715)	(72 365)

6.2. NOTES RELATIVES AUX MONTANTS COMPTABILISÉS AU BILAN

6.2.1. Immobilier de placement

(en k€)	30/06/2023			31/12/2022		
	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeurs	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeurs	Valeur nette
Immeubles de placement au coût amorti	131 801	(15 590)	116 211	131 546	(15 714)	115 832
Immeubles de placement à la juste valeur par résultat	990 972	-	990 972	1 012 935	-	1 012 935
Immeubles de placement en UC	418 902	-	418 902	453 995	-	453 995
Total immobilier de placement	1 541 675	(15 590)	1 526 085	1 598 476	(15 714)	1 582 762

Les immeubles de placement sont classés en niveau 2 de hiérarchie de la juste valeur des placements (techniques de valorisation utilisant des données observables).

6.2.2. Placements évalués à la juste valeur par résultat

(en k€)	30/06/2023			31/12/2022		
	Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers à la juste valeur sur option	Total	Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers à la juste valeur sur option	Total
Instruments de dettes	15 995 506	-	15 995 506	15 906 983	-	15 906 983
Obligations	5 535 494	-	5 535 494	5 298 021	-	5 298 021
OPCVM	10 460 012	-	10 460 012	10 608 962	-	10 608 962
Instruments de capitaux propres	2 887 663	-	2 887 663	2 739 629	-	2 739 629
Actions et autres titres de capitaux propres	2 712 302	-	2 712 302	2 567 740	-	2 567 740
Titres de participation	175 361	-	175 361	171 889	-	171 889
Placements financiers en UC	27 989 997	-	27 989 997	22 471 418	-	22 471 418
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-
Total des placements évalués à la juste valeur par résultat	46 873 166	-	46 873 166	41 118 030	-	41 118 030

BPCE Assurances ne détient pas d'actifs financiers pouvant être classés en tant qu'actifs financiers relevant d'une activité de transaction.



6.2.3. Placements à la juste valeur par capitaux propres

(en k€)	30/06/2023			31/12/2022		
	Instruments financiers de dettes basiques détenus dans un modèle de collecte et de vente	Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par capitaux propres	Total	Instruments financiers de dettes basiques détenus dans un modèle de collecte et de vente	Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par capitaux propres	Total
Instruments de dettes	35 551 469	-	35 551 469	35 463 533	-	35 463 533
Obligations	35 551 469	-	35 551 469	35 463 533	-	35 463 533
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres de capitaux propres	-	17 360	17 360	-	8 921	8 921
Titres de participation	-	9 477	9 477	-	187	187
Prêts et créances	-	7 883	7 883	-	8 734	8 734
Total des placements à la juste valeur par capitaux propres	35 551 469	17 360	35 568 829	35 463 533	8 921	35 472 454

6.2.4. Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres

(en k€)	30/06/2023				
	Juste valeur	Dividendes comptabilisés sur la période		Décomptabilisation sur la période	
		Instruments de capitaux propres détenus au 30/06/2023	Instruments de capitaux propres décomptabilisés au cours de la période	Juste valeur à la date de cession	Profit ou perte cumulé à la date de cession
Actions et autres titres de capitaux propres	9 477	-	-	451	(3)
Titres de participation	7 883	-	-	-	-
Total des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres	17 360	-	-	451	(3)

(en k€)	31/12/2022				
	Juste valeur	Dividendes comptabilisés sur la période		Décomptabilisation sur la période	
		Instruments de capitaux propres détenus au 30/06/2023	Instruments de capitaux propres décomptabilisés au cours de la période	Juste valeur à la date de cession	Profit ou perte cumulé à la date de cession
Actions et autres titres de capitaux propres	187	-	-	119 930	20 248
Titres de participation	8 734	-	-	-	-
Total des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres	8 921	-	-	119 930	20 248



6.2.5. Placements évalués au coût amorti

(en k€)	30/06/2023	30/06/2022
Prêts et créances	2 555 830	2 139 620
Total des placements évalués au coût amorti	2 555 830	2 139 620

6.2.6. Instruments financiers comptabilisés en juste valeur

Techniques utilisées pour déterminer la juste valeur

Concernant les principes fondamentaux de valorisation des placements, on se référera à la note 5.2.5.

BPCE Assurances applique la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 13.

Les trois niveaux utilisés pour classer les placements en fonction de leur méthode de valorisation sont définis comme suit :

- Niveau 1 : la valeur correspond d'une part à des prix cotés sur un marché actif pour un titre identique et, d'autre part, aux titres à revenu fixe dont les cours sont évalués par au moins 5 contributeurs du marché ;
- Niveau 2 : la valeur correspond d'une part aux titres dont le prix est calculé sur la base de la valeur de paramètres de marché à la date d'évaluation, pour des titres similaires, et d'autre part, aux titres à revenu fixe dont les cours correspondent à des prix évalués par 2 à 4 contributeurs du marché ;
- Niveau 3 : la valeur correspond d'une part aux titres à revenu fixe dont les cours sont évalués par un seul contributeur du marché, et d'autre part, en l'absence de prix de marché directement observable, aux titres dont le prix est calculé sur la base d'hypothèses que les intervenants de marché seraient susceptibles d'utiliser pour valoriser un titre similaire.

La majorité des instruments financiers comptabilisés en juste valeur sont évalués à leur cotation (niveau 1). Les titres dont la juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation, faisant référence à des données de marché ou non, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Les placements en représentation des contrats en unités de compte sont majoritairement des OPCVM. La juste valeur retenue correspond à la valeur liquidative communiquée par le gérant du fonds, classée en niveau 1.



6.2.6.1. Hiérarchie de la juste valeur des placements et passifs financiers évalués à la juste valeur

	30/06/2023			
	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	Total
(en k€)				
Instruments de dettes	7 262 002	2 657 567	6 075 937	15 995 506
Obligations	176 532	2 654 028	2 704 934	5 535 494
OPCVM	7 085 470	3 539	3 371 003	10 460 012
Instruments de capitaux propres	1 579 826	50 314	1 257 523	2 887 663
Actions et autres titres de capitaux propres	1 579 826	50 314	1 082 162	2 712 302
Titres de participation	-	-	175 361	175 361
Placements financiers en UC	17 316 635	7 586 717	3 086 645	27 989 997
Prêts et créances	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	26 158 463	10 294 598	10 420 105	46 873 166
Instruments de dettes	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option ⁽²⁾	-	-	-	-
Instruments de dettes	31 145 671	1 766 352	2 639 446	35 551 469
Obligations	31 145 671	1 766 352	2 639 446	35 551 469
Instruments de capitaux propres	9 473	-	7 887	17 360
Actions et autres titres de capitaux propres	9 473	-	4	9 477
Titres de participation	-	-	7 883	7 883
Prêts et créances	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ⁽³⁾	31 155 144	1 766 352	2 647 333	35 568 829
Instruments dérivés	-	61 818	-	61 818
Total des placements des activités d'assurance à la juste valeur	57 313 607	12 122 768	13 067 438	82 503 813

(1) La Juste valeur des éléments sous-jacents en représentation des contrats participatifs directs s'élève à 16 310 163 K€ (hors placements UC)

(2) La Juste valeur des éléments sous-jacents en représentation des contrats participatifs directs s'élève à 0 K€

(3) La Juste valeur des éléments sous-jacents en représentation des contrats participatifs directs s'élève à 33 208 341 k€



	31/12/2022			
	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	Total
(en k€)				
Instruments de dettes	8 789 275	4 974 730	2 142 978	15 906 983
Obligations	1 213 580	2 550 104	1 534 337	5 298 021
OPCVM	7 575 695	2 424 626	608 641	10 608 962
Instruments de capitaux propres	1 452 469	1 089 764	197 396	2 739 629
Actions et autres titres de capitaux propres	1 452 469	1 089 764	25 507	2 567 740
Titres de participation	-	-	171 889	171 889
Placements financiers en UC	16 795 594	5 663 634	12 190	22 471 418
Prêts et créances	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	27 037 338	11 728 128	2 352 564	41 118 030
Instruments de dettes	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option ⁽²⁾	-	-	-	-
Instruments de dettes	31 602 298	1 613 744	2 247 491	35 463 533
Obligations	31 602 298	1 613 744	2 247 491	35 463 533
Instruments de capitaux propres	183	-	8 738	8 921
Actions et autres titres de capitaux propres	183	-	4	187
Titres de participation	-	-	8 734	8 734
Prêts et créances	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ⁽³⁾	31 602 481	1 613 744	2 256 229	35 472 454
Instruments dérivés	2 992	36 252	-	39 244
Total des placements des activités d'assurance à la juste valeur	58 642 811	13 378 124	4 608 793	76 629 728

(1) La Juste valeur des éléments sous-jacents en représentation des contrats participatifs directs s'élève à 16 210 006 K€ (hors placements UC)

(2) La Juste valeur des éléments sous-jacents en représentation des contrats participatifs directs s'élève à 0 K€

(3) La Juste valeur des éléments sous-jacents en représentation des contrats participatifs directs s'élève à 33 067 540k€



6.2.6.2. Analyse des placements et passifs financiers classés en niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur

(en k€)	01/01/2023	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période		En capitaux propres	Evénements de gestion de la période		Transferts de la période		30/06/2023
		Au compte de résultat			Achats / Emissions	Ventes / Remboursements	Vers une autre catégorie comptable	De et vers un autre niveau	
		Sur les opérations en vie à la clôture	Sur les opérations sorties du bilan à la clôture						
Instruments de dettes	2 142 978	153 061	18 792	-	501 892	(208 096)	63 255	3 404 055	6 075 937
Obligations	1 534 337	27 034	5 436	-	192 147	(95 494)	63 255	978 219	2 704 934
OPCVM	608 641	126 027	13 356	-	309 745	(112 602)	-	2 425 836	3 371 003
Instruments de capitaux propres	197 396	4 935	-	-	158 174	(148 207)	-	1 045 224	1 257 523
Actions et autres titres de capitaux propres	25 507	4 142	-	-	155 495	(148 207)	-	1 045 224	1 082 162
Titres de participation	171 889	793	-	-	2 679	-	-	-	175 361
Placements financiers en UC	12 190	14	-	-	386 191	(22 346)	-	2 710 596	3 086 645
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	2 352 564	158 010	18 792	-	1 046 257	(378 649)	63 255	7 159 875	10 420 105
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de dettes	2 247 491	11 979	(532)	11 668	48 958	(40 867)	1 710	359 039	2 639 446
Obligations	2 247 491	11 979	(532)	11 668	48 958	(40 867)	1 710	359 039	2 639 446
Instruments de capitaux propres	8 738	-	-	-	-	-	(851)	-	7 887
Actions et autres titres de capitaux propres	4	-	-	-	-	-	-	-	4
Titres de participation	8 734	-	-	-	-	-	(851)	-	7 883
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 256 229	11 979	(532)	11 668	48 958	(40 867)	859	359 039	2 647 333
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des placements des activités d'assurance à la juste valeur	4 608 793	169 989	18 260	11 668	1 095 215	(419 516)	64 114	7 518 914	13 067 438



(en k€)	01/01/2022	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période		En capitaux propres	Événements de gestion de la période		Transferts de la période		Autres variations	31/12/2022
		Au compte de résultat			Achats / Emissions	Ventes / Remboursements	Vers une autre catégorie comptable	De et vers un autre niveau		
		Sur les opérations en vie à la clôture	Sur les opérations sorties du bilan à la clôture							
Instruments de dettes	1 986 958	(263 724)	(2 530)	-	643 867	(417 034)	-	195 441		2 142 978
Obligations	1 925 710	(269 228)	(5 131)	-	242 839	(399 946)	(7 288)	47 381		1 534 337
OPCVM	61 248	5 504	2 601	-	401 028	(17 088)	7 288	148 060		608 641
Instruments de capitaux propres	86 996	6 602	-	-	12 689	(6 453)	-	110 061	(12 499)	197 396
Actions et autres titres de capitaux propres	-	2 337	-	-	-	-	-	23 170		25 507
Titres de participation	86 996	4 265	-	-	12 689	(6 453)	-	86 891	(12 499)	171 889
Placements financiers en UC	13 514	-	-	-	629	(5 322)	-	3 369		12 190
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-		-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	2 087 468	(257 122)	(2 530)	-	657 185	(428 809)	-	308 871	(12 499)	2 352 564
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de dettes	2 255 965	(37 503)	(2 872)	(315 920)	661 549	(313 728)	-	-		2 247 491
Obligations	2 255 965	(37 503)	(2 872)	(315 920)	661 549	(313 728)	-	-		2 247 491
Instruments de capitaux propres	5 960	-	-	-	2 778	-	-	-		8 738
Actions et autres titres de capitaux propres	4	-	-	-	-	-	-	-		4
Titres de participation	5 956	-	-	-	2 778	-	-	-		8 734
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-		-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 261 925	(37 503)	(2 872)	(315 920)	664 327	(313 728)	-	-		2 256 229
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-		-
Total des placements des activités d'assurance à la juste valeur	4 349 393	(294 625)	(5 402)	(315 920)	1 321 512	(742 537)	-	308 871	(12 499)	4 608 793



6.2.6.3. Analyse des transferts entre niveaux de la hiérarchie de juste valeur

		30/06/2023					
		Niveau 1	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 3
(en k€)	De Vers	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2
Instruments de dettes		221 625	797 787	36 687	2 880 703	11 876	262 559
Obligations		221 625	795 114	36 687	456 537	10 873	262 559
OPCVM		-	2 673	-	2 424 166	1 003	-
Instruments de capitaux propres		-	4 421	-	1 040 803	-	-
Actions et autres titres de capitaux propres		-	4 421	-	1 040 803	-	-
Titres de participation		-	-	-	-	-	-
Placements financiers en UC		340 205	309 739	26 556	2 404 375	1 536	1 982
Prêts et créances		-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		561 830	1 111 947	63 243	6 325 881	13 412	264 541
Instruments de dettes		-	-	-	-	-	-
Obligations		-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option		-	-	-	-	-	-
Instruments de dettes		1 188 633	68 137	390 391	719 884	319 855	109 127
Obligations		1 188 633	68 137	390 391	719 884	319 855	109 127
Instruments de capitaux propres		-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres de capitaux propres		-	-	-	-	-	-
Titres de participation		-	-	-	-	-	-
Prêts et créances		-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		1 188 633	68 137	390 391	719 884	319 855	109 127
Instruments dérivés		-	-	-	-	-	-
Total des placements des activités d'assurance à la juste valeur		1 750 463	1 180 084	453 634	7 045 765	333 267	373 668



(en k€)	De Vers	30/06/2022					
		Niveau 1	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 3
		Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2
Instruments de dettes		7 110	-	-	195 441	-	-
Obligations		7 110	-	-	47 381	-	-
OPCVM		-	-	-	148 060	-	-
Instruments de capitaux propres		-	-	-	110 061	-	-
Actions et autres titres de capitaux propres		-	-	-	23 170	-	-
Titres de participation		-	-	-	86 891	-	-
Placements financiers en UC		183 387	5 256	833 552	-	-	1 887
Prêts et créances		-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		190 497	5 256	833 552	305 502	-	1 887
Instruments de dettes		-	-	-	-	-	-
Obligations		-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option		-	-	-	-	-	-
Instruments de dettes		136 989	-	263 940	-	-	-
Obligations		136 989	-	263 940	-	-	-
Instruments de capitaux propres		-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres de capitaux propres		-	-	-	-	-	-
Titres de participation		-	-	-	-	-	-
Prêts et créances		-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		136 989	-	263 940	-	-	-
Instruments dérivés		-	-	-	-	-	-
Total des placements des activités d'assurance à la juste valeur		327 486	5 256	1 097 492	305 502	-	1 887

6.2.7. Juste valeur des placements évalués au coût amorti au bilan

(en k€)	30/06/2023				31/12/2022			
	Juste valeur	Cotation sur un marché actif (Niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (Niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (Niveau 3)	Juste valeur	Cotation sur un marché actif (Niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (Niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (Niveau 3)
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	2 555 830	-	2 555 830	-	2 139 620	-	2 139 620	-
Total des placements des activités d'assurance au coût amorti	2 555 830	-	2 555 830	-	2 139 620	-	2 139 620	-



6.3. PASSIFS FINANCIERS

6.3.1. Passifs financiers au coût amorti

(en k€)	30/06/2023	31/12/2022
Dettes subordonnées	1 404 020	1 385 113
Dettes de financement représentées par un titre	-	-
Autres dettes de financement	80 186	140 112
<i>dont Passifs locatifs IFRS 16</i>	<i>8 751</i>	<i>70 035</i>
Total des passifs financiers au coût amorti	1 484 206	1 525 225

6.3.2. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en k€)	30/06/2023		31/12/2022	
	Passifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Passifs financiers à la juste valeur sur option	Passifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Passifs financiers à la juste valeur sur option
Dettes subordonnées	-	-	-	-
Dettes de financement représentées par un titre	-	-	-	-
Autres dettes de financement	-	-	-	-
Instruments dérivés passifs	63 876	-	86 850	-
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	63 876	-	86 850	-

6.3.3. Juste valeur des passifs financiers évalués au coût amorti au bilan

(en k€)	30/06/2023				31/12/2022			
	Juste valeur	Cotation sur un marché actif (Niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (Niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (Niveau 3)	Juste valeur	Cotation sur un marché actif (Niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données observables (Niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (Niveau 3)
Dettes subordonnées	1 288 045		1 288 045		1 261 805		1 261 805	
Dettes de financement représentées par un titre	-				-			
Autres dettes de financement	80 186		71 435	8 751	140 112		70 077	70 035
<i>dont Passifs locatifs IFRS 16</i>	<i>8 751</i>			<i>8 751</i>	<i>70 035</i>			<i>70 035</i>
Total des passifs financiers au coût amorti	368 231		1 359 480	8 751	1 401 917		1 331 882	70 035

6.4. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les tableaux suivants présentent les variations depuis le début de l'exercice des valeurs brutes comptables et des dépréciations pour pertes de crédit des instruments financiers soumis aux règles de dépréciation sous IFRS 9 (se référer à la note 5.2.5.2).



6.4.1. Variation des valeurs brutes comptables et des dépréciations pour pertes de crédit attendues des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en k€)	Statut 1		Statut 2		Statut 3		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition				Total	
	Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	S2/POCI		S3/POCI		Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues
							Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues		
Solde au 31/12/2022	34 587 913	(18 264)	888 025	(22 754)	94 246	(65 633)	-	-	-	-	35 570 184	(106 651)
Production et acquisition	1 366 660	(653)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 366 660	(653)
Décomptabilisation (remboursements, cessions et abandons de créances)	(1 481 936)	173	(10 133)	16	-	-	-	-	-	-	(1 492 069)	189
Réduction de valeur (passage en pertes)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts d'actifs financiers	118 939	(452)	(121 124)	2 637	-	-	-	-	-	-	(2 185)	2 185
Transferts vers S1	118 939	(452)	(121 124)	2 637	-	-	-	-	-	-	(2 185)	2 185
Transferts vers S2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers S3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements ⁽¹⁾	214 572	(91)	190	3 940	(4 435)	(367)	-	-	-	-	210 327	3 482
Solde au 30/06/2023	34 806 148	(19 287)	756 958	(16 161)	89 811	(66 000)	-	-	-	-	35 652 917	(101 448)

6.4.2. Variation des dépréciations pour pertes de crédit sur prêts et créances au coût amorti

(en k€)	Statut 1		Statut 2		Statut 3		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition				Total	
	Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	S2/POCI		S3/POCI		Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues
							Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues		
Solde au 31/12/2022	1 944 209	(294)	196 169	(464)	-	-	-	-	-	-	2 140 378	(758)
Production et acquisition	666 128	(38)	857	(2)	-	-	-	-	-	-	666 985	(40)
Décomptabilisation (remboursements, cessions et abandons de créances)	(228 498)	32	-	-	-	-	-	-	-	-	(228 498)	32
Réduction de valeur (passage en pertes)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts d'actifs financiers	442	(1)	(442)	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers S1	442	(1)	(442)	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers S2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers S3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements ⁽¹⁾	(17 546)	(33)	(4 893)	203	-	-	-	-	-	-	(22 439)	170
Solde au 30/06/2023	2 364 735	(334)	191 691	(262)	-	-	-	-	-	-	2 556 426	(596)



6.5. INSTRUMENTS FINANCIERS SOUMIS À LA RÉFORME DES INDICES

Le tableau ci-dessous présente les instruments financiers par indice devant faire l'objet d'une transition dans le cadre de la réforme des indices. Les instruments financiers présentés sont les instruments dont la maturité excède le 30 juin 2023. Les titres sont reportés valorisation incluse.

en k€	Actifs financiers	Passifs financiers	Dérivés (notionnels)
EURIBOR - Euro Interbank Offered Rate	3 776 184	-	-
Total	3 776 184	-	-

7. Notes sur les contrats d'assurance et de réassurance cédée

7.1. TABLEAUX DE VARIATION DES VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE CÉDÉE

en k€	30/06/2023									
	Vie, Epargne, Retraite			Prévoyance			Dommages			Total
	Hors modèle PAA	Modèle PAA	Total	Hors modèle PAA	Modèle PAA	Total	Hors modèle PAA	Modèle PAA	Total	
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	438 133	2 340	440 473	98 152	-	98 152	-	11 123	11 123	549 748
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	88 652 299	-	88 652 299	571 023	239 836	810 859	-	1 271 410	1 271 410	90 734 568
Total au titre des contrats d'assurance	89 090 432	2 340	89 092 772	669 175	239 836	909 011	-	1 282 533	1 282 533	91 284 316
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	8 581 304	72	8 581 376	709	10 605	11 314	-	323 825	323 825	8 916 515
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	67 744	6 078	73 822	13 816	6 877	20 693	-	30 564	30 564	125 079
Total au titre des contrats de réassurance cédée	8 649 048	6 150	8 655 198	14 525	17 482	32 007	-	354 389	354 389	9 041 594

en k€	31/12/2022									
	Vie, Epargne, Retraite			Prévoyance			Dommages			Total
	Hors modèle PAA	Modèle PAA	Total	Hors modèle PAA	Modèle PAA	Total	Hors modèle PAA	Modèle PAA	Total	
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	390 516	2 140	392 656	7 963	-	7 963	-	10 171	10 171	410 790
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	82 084 611	-	82 084 611	526 952	231 888	758 840	-	1 285 086	1 285 086	84 128 538
Total au titre des contrats d'assurance	82 475 127	2 140	82 477 267	534 915	231 888	766 803	-	1 295 257	1 295 257	84 539 328
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	8 000 530	120	8 000 650	-	15 484	15 484	-	297 700	297 700	8 313 834
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	60 696	6 040	66 736	14 131	5 171	19 302	-	-	-	86 038
Total au titre des contrats de réassurance cédée	8 061 226	6 160	8 067 386	14 131	20 655	34 786	-	297 700	297 700	8 399 872



7.1.1. Tableaux de variation des valeurs comptables nettes des contrats d'assurance

7.1.1.1. Tableaux de variation des valeurs comptables nettes des contrats d'assurance - par couverture

	Passifs pour couverture future		Passifs pour sinistres survenus	Passifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
	Passifs pour couverture future hors composante de perte des contrats déficitaires	Composante de perte des contrats déficitaires		Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	
Secteur Vie, Epargne, Retraite						
en k€						
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2023	81 446 030	147 569	98 356	-	-	81 691 955
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(392 656)	-	-	-	-	(392 656)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	81 838 686	147 569	98 356	-	-	82 084 611
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2023 hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	81 446 030	147 569	98 356	-	-	81 691 955
Produits des activités d'assurance	(446 065)	-	-	-	-	(446 065)
Charges afférentes aux activités d'assurance	35 843	18 228	256 169	4 553	-	314 793
Prestations et charges encourues - survenance en cours	-	(5 917)	256 169	-	-	250 252
Charges d'acquisition	35 843	-	-	-	-	35 843
Prestations et charges encourues - survenances passées	-	-	-	4 553	-	4 553
Constatation et reprise de composante de perte des contrats déficitaires	-	24 145	-	-	-	24 145
Résultat des activités d'assurance	(410 222)	18 228	256 169	4 553	-	(131 272)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	2 428 053	-	-	-	-	2 428 053
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	2 191 828	-	-	-	-	2 191 828
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	236 225	-	-	-	-	236 225
Ecarts de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	2 017 831	18 228	256 169	4 553	-	2 296 781
Composantes investissement	(3 807 020)	-	3 807 020	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	7 910 329	-	(4 063 184)	(4 553)	-	3 842 592
Primes reçues	7 962 679	-	-	-	-	7 962 679
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(52 350)	-	-	-	-	(52 350)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	-	-	(4 063 184)	(4 553)	-	(4 067 737)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements ⁽²⁾	478 859	-	(98 360)	-	-	380 499
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 30/06/2023 hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	88 046 029	165 797	1	-	-	88 211 827
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(440 473)	-	-	-	-	(440 473)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	88 486 502	165 797	-	-	-	88 652 299
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 30/06/2023	88 046 029	165 797	-	-	-	88 211 826

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance

(2) Dont 201 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et 179 M€ au titre des autres mouvements

La valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture au titre de la zone Luxembourg s'élève à 7 289 M€ et se décompose comme suit :

- Passifs pour couverture future : 7 124 M€

- Passifs pour sinistres survenus (hors PAA) : 0 M€.



Secteur Vie, Epargne, Retraite

en k€

	Passifs pour couverture future		Passifs pour sinistres survenus	Passifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
	Passifs pour couverture future hors composante de perte des contrats déficitaires	Composante de perte des contrats déficitaires		Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2022	89 365 830	-	88 783	-	-	89 454 613
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(235 894)	-	-	-	-	(235 894)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	89 601 724	-	88 783	-	-	89 690 507
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2022 hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	89 365 830	-	88 783	-	-	89 454 613
Produits des activités d'assurance	(860 496)	-	-	-	-	(860 496)
Charges afférentes aux activités d'assurance	108 021	147 569	485 511	1 052	-	742 153
Prestations et charges encourues - survenance en cours	-	-	485 511	-	-	485 511
Charges d'acquisition	108 021	-	-	-	-	108 021
Prestations et charges encourues - survenances passées	-	-	-	1 052	-	1 052
Constatation et reprise de composante de perte des contrats déficitaires	-	147 569	-	-	-	147 569
Résultat des activités d'assurance	(752 475)	147 569	485 511	1 052	-	(118 343)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	(12 196 331)	-	-	-	-	(12 196 331)
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	(4 798 805)	-	-	-	-	(4 798 805)
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	(7 397 526)	-	-	-	-	(7 397 526)
Ecart de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(12 948 806)	147 569	485 511	1 052	-	(12 314 674)
Composantes investissement	(6 803 901)	-	6 803 901	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	11 119 429	-	(7 289 412)	(1 052)	-	3 828 965
Primes reçues	11 196 198	-	-	-	-	11 196 198
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(76 769)	-	-	-	-	(76 769)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	-	-	(7 289 412)	(1 052)	-	(7 290 464)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements	713 474	-	9 573	-	-	723 047
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 31/12/2022 hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	81 446 026	147 569	98 356	-	-	81 691 951
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(392 656)	-	-	-	-	(392 656)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	81 838 686	147 569	98 356	-	-	82 084 611
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 31/12/2022	81 446 030	147 569	98 356	-	-	81 691 955

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance

La valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture au titre de la zone Luxembourg s'élève à 7 357 M€ et se décompose comme suit :

- Passifs pour couverture future : 7 177 M€
- Passifs pour sinistres survenus (hors PAA) : 33 M€.



Secteur Prévoyance

en k€

	Passifs pour couverture future		Passifs pour sinistres survenus	Passifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
	Passifs pour couverture future hors composante de perte des contrats déficitaires	Composante de perte des contrats déficitaires		Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2023	102 142	-	434 977	162 027	51 731	750 877
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(338 974)	-	331 011	-	-	(7 963)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-					-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	441 116	-	103 966	162 027	51 731	758 840
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-					-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2023 hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	102 142	-	434 977	162 027	51 731	750 877
Produits des activités d'assurance	(625 771)					(625 771)
Charges afférentes aux activités d'assurance	33 689	-	410 128	63 825	2 787	510 429
Prestations et charges encourues - survenance en cours		-	496 950	51 569	27 094	575 613
Charges d'acquisition	33 689					33 689
Prestations et charges encourues - survenances passées			(86 822)	12 256	(24 307)	(98 873)
Constatation et reprise de composante de perte des contrats déficitaires		-				-
Résultat des activités d'assurance	(592 082)	-	410 128	63 825	2 787	(115 342)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	(19 983)	-	3 151	557	-	(16 275)
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	(4 026)	-	4 886	540	(847)	553
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	(15 957)		(1 735)	17	847	(16 828)
Ecart de change	-	-				-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(612 065)	-	413 279	64 382	2 787	(131 617)
Composantes investissement	(11 545)		11 545	-		-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	682 479	-	(398 842)	(53 072)	-	230 565
Primes reçues	718 704					718 704
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(36 225)					(36 225)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement			(398 842)	(53 072)		(451 914)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements ⁽²⁾	(83 305)	-	(991)	(52 823)	-	(137 119)
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 30/06/2023 hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	77 706	-	459 968	120 514	54 518	712 706
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(456 789)	-	358 637	-	-	(98 152)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-					-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	534 495	-	101 331	120 515	54 518	810 859
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-					-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 30/06/2023	77 706	-	459 968	120 515	54 518	712 707

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance

(2) Dont -167 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et 30 M€ au titre des autres mouvements



Secteur Prévoyance

en k€

	Passifs pour couverture future		Passifs pour sinistres survenus	Passifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
	Passifs pour couverture future hors composante de perte des contrats déficitaires	Composante de perte des contrats déficitaires		Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2022	(65 974)	-	484 958	146 818	50 058	615 860
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(461 368)	-	402 753	-	-	(58 615)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	395 394	-	82 205	146 818	50 058	674 475
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2022 hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	(65 974)	-	484 958	146 818	50 058	615 860
Produits des activités d'assurance	(1 207 099)	-	-	-	-	(1 207 099)
Charges afférentes aux activités d'assurance	60 852	-	773 635	117 905	1 673	954 065
Prestations et charges encourues - survenance en cours	-	-	876 645	85 699	34 493	996 837
Charges d'acquisition	60 852	-	-	-	-	60 852
Prestations et charges encourues - survenances passées	-	-	(103 010)	32 206	(32 820)	(103 624)
Constatation et reprise de composante de perte des contrats déficitaires	-	-	-	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	(1 146 247)	-	773 635	117 905	1 673	(253 034)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	10 527	-	(25 106)	(1 537)	-	(16 116)
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	436	-	(944)	(148)	-	(656)
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	10 091	-	(24 162)	(1 389)	-	(15 460)
Ecart de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(1 135 720)	-	748 529	116 368	1 673	(269 150)
Composantes investissement	(20 787)	-	20 787	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	1 274 838	-	(757 930)	(102 180)	-	414 728
Primes reçues	1 338 527	-	-	-	-	1 338 527
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(63 689)	-	-	-	-	(63 689)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	-	-	(757 930)	(102 180)	-	(860 110)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements	49 787	-	(61 368)	1 021	-	(10 560)
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 31/12/2022 hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	102 144	-	434 976	162 027	51 731	750 878
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(338 974)	-	331 011	-	-	(7 963)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	441 116	-	103 966	162 027	51 731	758 840
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 31/12/2022	102 142	-	434 977	162 027	51 731	750 877

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance



Secteur Dommages

en k€

	Passifs pour couverture future		Passifs pour sinistres survenus (PAA)	Ajustement au titre du risque non-financier	Total
	Passifs pour couverture future hors composante de perte des contrats déficitaires	Composante de perte des contrats déficitaires			
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2023	(22 249)	-	1 177 273	119 891	1 274 915
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(14 174)	-	3 915	88	(10 171)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	(8 075)	-	1 173 358	119 803	1 285 086
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2023 hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	(22 249)	-	1 177 273	119 891	1 274 915
Produits des activités d'assurance	(776 806)	-	-	-	(776 806)
Charges afférentes aux activités d'assurance	128 369	-	576 938	(10 744)	694 563
Prestations et charges encourues - survenance en cours	-	-	537 752	-	537 752
Charges d'acquisition	128 369	-	-	-	128 369
Prestations et charges encourues - survenances passées	-	-	39 186	(10 744)	28 442
Constatation et reprise de composante de perte des contrats déficitaires	-	-	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	(648 437)	-	576 938	(10 744)	(82 243)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	-	-	28 863	-	28 863
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	-	-	21 102	-	21 102
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	7 761	-	7 761
Ecart de change	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(648 437)	-	605 801	(10 744)	(53 380)
Composantes investissement	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	735 057	-	(563 998)	-	171 059
Primes reçues	863 426	-	-	-	863 426
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(128 369)	-	-	-	(128 369)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	-	-	(563 998)	-	(563 998)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements ⁽²⁾	(132 835)	-	529	(1)	(132 307)
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 30/06/2023 hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	(68 464)	-	1 219 605	109 146	1 260 287
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(16 659)	-	5 030	506	(11 123)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	(51 805)	-	1 214 575	108 640	1 271 410
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 30/06/2023	(68 464)	-	1 219 605	109 146	1 260 287

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance

(2) Dont -285 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et 153 M€ au titre des autres mouvements



Secteur Dommages

en k€

	Passifs pour couverture future		Passifs pour sinistres survenus (PAA)	Ajustement au titre du risque non-financier	Total
	Passifs pour couverture future hors composante de perte des contrats déficitaires	Composante de perte des contrats déficitaires			
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2022	(25 224)	-	1 119 919	122 966	1 217 661
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(435)	-	321	-	(114)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	(24 789)	-	1 119 598	122 966	1 217 775
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2022 hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	(25 224)	-	1 119 919	122 966	1 217 661
Produits des activités d'assurance	(1 440 836)	-	-	-	(1 440 836)
Charges afférentes aux activités d'assurance	242 734	1 147	1 172 500	(3 075)	1 413 306
Prestations et charges encourues - survenance en cours	-	-	-	-	-
Charges d'acquisition	242 734	-	-	-	242 734
Prestations et charges encourues - survenances passées	-	-	1 172 500	(3 075)	1 169 425
Constatation et reprise de composante de perte des contrats déficitaires	-	1 147	-	-	1 147
Résultat des activités d'assurance	(1 198 102)	1 147	1 172 500	(3 075)	(27 530)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	-	-	(83 339)	-	(83 339)
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	-	-	376	-	376
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(83 715)	-	(83 715)
Ecart de change	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(1 198 102)	1 147	1 089 161	(3 075)	(110 869)
Composantes investissement	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	1 232 596	-	(1 016 071)	-	216 525
Primes reçues	1 483 497	-	-	-	1 483 497
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(250 901)	-	-	-	(250 901)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	-	-	(1 016 071)	-	(1 016 071)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements ⁽²⁾	(32 666)	-	(15 736)	-	(48 402)
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 31/12/2022 hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	(23 396)	1 147	1 177 273	119 891	1 274 915
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(15 321)	1 147	3 915	88	(10 171)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	(8 075)	-	1 173 358	119 803	1 285 086
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 31/12/2022	(23 396)	1 147	1 177 273	119 891	1 274 915

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance

(2) Dont 225 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et 179 M€ au titre des autres mouvements



7.1.1.2. Tableaux de variation des valeurs comptables nettes des contrats d'assurance - par éléments

Secteur Vie, Epargne, Retraite

en k€

	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2023	78 830 711	802 734	2 060 650	81 694 095
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(490 143)	20 712	78 915	(390 516)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	79 320 854	782 022	1 981 735	82 084 611
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2023 hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	78 830 711	802 734	2 060 650	81 694 095
Variations liées aux services rendus au cours de la période	4 546	(23 270)	(163 721)	(182 445)
Amortissement de la marge sur services contractuels	-	-	(163 721)	(163 721)
Reprise de l'ajustement au titre du risque non-financier	-	(23 270)	-	(23 270)
Ecart d'expérience	4 546	-	-	4 546
Variations liées aux services futurs	(563 129)	117 708	469 566	24 145
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	(174 865)	51 804	128 027	4 966
Effet des variations d'hypothèses affectées à la marge sur services contractuels	(409 958)	68 418	341 539	(1)
Effets des variations d'hypothèses entraînant des pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	21 694	(2 514)	-	19 180
Variations liées aux services passés	-	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	(558 583)	94 438	305 845	(158 300)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	2 465 514	3 461	(40 922)	2 428 053
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	2 229 289	3 461	(40 922)	2 191 828
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	236 225	-	-	236 225
Ecart de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	1 906 931	97 899	264 923	2 269 753
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	3 846 601	-	-	3 846 601
Primes reçues	7 961 934	-	-	7 961 934
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(52 149)	-	-	(52 149)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	(4 063 184)	-	-	(4 063 184)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements ⁽²⁾	403 717	-	1	403 718
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 30/06/2023 hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	84 987 960	900 633	2 325 574	88 214 167
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(548 490)	20 446	89 911	(438 133)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	85 536 450	880 187	2 235 662	88 652 299
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 30/06/2023	84 987 960	900 633	2 325 573	88 214 166

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance

(2) Dont 225 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et 179 M€ au titre des autres mouvements

La réconciliation entre les montants figurant dans ce tableau (hors modèle simplifié - PAA) et le total par secteur d'activité peut être réalisé à l'aide du tableau présenté en section 7.1.

La valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture au titre de la zone Luxembourg s'élève à 7 289 M€.



Secteur Vie, Epargne, Retraite

en k€

	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2022	87 024 740	169 032	2 262 668	89 456 440
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(391 317)	8 199	149 051	(234 067)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	87 416 057	160 833	2 113 617	89 690 507
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2022 hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	87 024 740	169 032	2 262 668	89 456 440
Variations liées aux services rendus au cours de la période	(12 007)	(10 100)	(251 271)	(273 378)
Amortissement de la marge sur services contractuels	-	-	(251 271)	(251 271)
Reprise de l'ajustement au titre du risque non-financier	-	(10 100)	-	(10 100)
Ecart d'expérience	(12 007)	-	-	(12 007)
Variations liées aux services futurs	(639 812)	645 041	142 340	147 569
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	(251 468)	13 805	237 663	-
Effet des variations d'hypothèses affectées à la marge sur services contractuels	(479 655)	574 978	(95 323)	-
Effets des variations d'hypothèses entraînant des pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	91 311	56 258	-	147 569
Variations liées aux services passés	-	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	(651 819)	634 941	(108 931)	(125 809)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	(12 102 005)	(1 241)	(93 085)	(12 196 331)
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	(4 704 479)	(1 241)	(93 085)	(4 798 805)
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	(7 397 526)	-	-	(7 397 526)
Ecart de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(12 753 824)	633 700	(202 016)	(12 322 140)
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	3 828 834	-	-	3 828 834
Primes reçues	11 194 708	-	-	11 194 708
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(76 462)	-	-	(76 462)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	(7 289 412)	-	-	(7 289 412)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements	730 958	1	(2)	730 957
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 31/12/2022 hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	78 830 708	802 733	2 060 650	81 694 091
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(490 143)	20 712	78 915	(390 516)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	79 320 854	782 022	1 981 735	82 084 611
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 31/12/2022	78 830 711	802 734	2 060 650	81 694 095

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance

La réconciliation entre les montants figurant dans ce tableau (hors modèle simplifié - PAA) et le total par secteur d'activité peut être réalisé à l'aide du tableau présenté en section 7.1.

La valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture au titre de la zone Luxembourg s'élève à 7 357 M€.



Secteur Prévoyance

en k€

	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2023	(744 101)	478 642	784 448	518 989
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(1 025 575)	363 581	654 031	(7 963)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	281 474	115 061	130 417	526 952
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2023 hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	(744 101)	478 642	784 448	518 989
Variations liées aux services rendus au cours de la période	64 367	8 637	(78 906)	(5 902)
Amortissement de la marge sur services contractuels	-	-	(78 906)	(78 906)
Reprise de l'ajustement au titre du risque non-financier	-	(31 475)	-	(31 475)
Ecart d'expérience	64 367	40 112	-	104 479
Variations liées aux services futurs	(52 371)	13 117	39 255	1
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	(97 712)	27 813	69 900	1
Effet des variations d'hypothèses affectées à la marge sur services contractuels	45 341	(14 696)	(30 645)	-
Effets des variations d'hypothèses entraînant des pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	-	-	-	-
Variations liées aux services passés	(60 914)	(25 908)		(86 822)
Résultat des activités d'assurance	(48 918)	(4 154)	(39 651)	(92 723)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	(7 880)	5 654	(14 606)	(16 832)
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	14 699	767	(14 606)	860
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	(22 579)	4 887	-	(17 692)
Ecart de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(56 798)	1 500	(54 257)	(109 555)
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	182 803			182 803
Primes reçues	588 272	-	-	588 272
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(6 627)	-	-	(6 627)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	(398 842)	-	-	(398 842)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements ⁽²⁾	(119 365)	1	-	(119 364)
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 30/06/2023 hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	(737 461)	480 143	730 191	472 873
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(1 019 799)	364 652	556 995	(98 152)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	282 337	115 489	173 197	571 023
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 30/06/2023	(737 462)	480 141	730 192	472 871

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance

(2) Dont -119 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et -0,3 M€ au titre des autres mouvements

La réconciliation entre les montants figurant dans ce tableau (hors modèle simplifié - PAA) et le total par secteur d'activité peut être réalisé à l'aide du tableau présenté en section 7.1.



Secteur Prévoyance

en k€

	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2022	(800 467)	429 790	774 282	403 605
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(1 016 906)	309 312	648 979	(58 615)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	216 439	120 478	125 303	462 220
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2022 hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	(800 467)	429 790	774 282	403 605
Variations liées aux services rendus au cours de la période	51 435	4 470	(154 747)	(98 842)
Amortissement de la marge sur services contractuels	-	-	(154 747)	(154 747)
Reprise de l'ajustement au titre du risque non-financier	-	(48 980)	-	(48 980)
Ecart d'expérience	51 435	53 450	-	104 885
Variations liées aux services futurs	(311 926)	142 010	169 916	-
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	(321 253)	84 811	236 442	-
Effet des variations d'hypothèses affectées à la marge sur services contractuels	9 327	57 199	(66 526)	-
Effets des variations d'hypothèses entraînant des pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	-	-	-	-
Variations liées aux services passés	(57 567)	(45 443)	-	(103 010)
Résultat des activités d'assurance	(318 058)	101 037	15 169	(201 852)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	43 977	(52 304)	(6 252)	(14 579)
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat	7 287	(1 543)	(6 252)	(508)
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés directement en capitaux propres	36 690	(50 761)	-	(14 071)
Ecart de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(274 081)	48 733	8 917	(216 431)
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	343 609	-	-	343 609
Primes reçues	1 111 266	-	-	1 111 266
Flux de trésorerie d'acquisition réglés au titre des groupes de contrats existants sur la période	(9 727)	-	-	(9 727)
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement	(757 930)	-	-	(757 930)
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements	(13 162)	119	1 250	(11 793)
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 31/12/2022 hors actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	(744 101)	478 642	784 449	518 990
Actifs liés à des contrats d'assurance émis	(1 025 575)	363 581	654 031	(7 963)
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	281 474	115 061	130 417	526 952
<i>dont actifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture</i>	-	-	-	-
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 31/12/2022	(744 101)	478 642	784 448	518 989

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance

La réconciliation entre les montants figurant dans ce tableau (hors modèle simplifié - PAA) et le total par secteur d'activité peut être réalisé à l'aide du tableau présenté en section 7.1.



7.1.2. Tableaux de variation des valeurs comptables nettes des contrats de réassurance cédée

7.1.2.1. Tableaux de variation des valeurs comptables nettes des contrats de réassurance cédée - par couverture

Secteur Vie, Epargne, Retraite	Actifs pour couverture future	Actifs pour sinistres survenus (hors PAA)	Actifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
			Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	
en k€					
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2023	18 478 861	(622 449)	(9 922 498)	-	7 933 914
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	8 617 396	(616 746)	-	-	8 000 650
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	9 861 465	(5 703)	(9 922 498)	-	(66 736)
Produits des cessions	-	129 053	241 937	-	370 990
Produits des cessions - survenance en cours	-	129 053	241 937	-	370 990
Produits des cessions - survenances passées	-	-	-	-	-
Produits des cessions - Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires	-	-	-	-	-
Charges des cessions	(374 342)	-	-	-	(374 342)
dont effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des traités de réassurance cédée	-	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	(374 342)	129 053	241 937	-	(3 352)
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	44 274	-	-	-	44 274
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	44 274	-	-	-	44 274
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-
Ecart de change	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(330 068)	129 053	241 937	-	40 922
Composantes investissement	(408 243)	408 243	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	1 582 278	(537 297)	(241 938)	-	803 043
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	1 582 278	-	-	-	1 582 278
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	-	(537 297)	(241 938)	-	(779 235)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements ⁽²⁾	11 096	(160 731)	(120 694)	-	(270 329)
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 30/06/2023	19 333 924	(783 181)	(10 043 193)	-	8 507 550
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	9 359 476	(778 048)	(52)	-	8 581 376
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	9 974 451	(5 133)	(10 043 140)	-	(73 822)

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée

(2) Dont -270 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et 0 M€ au titre des autres mouvements

La valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée à la clôture au titre de la zone Luxembourg s'élève à 71 K€ et se décompose comme suit :

- Passifs pour couverture future : 123 K€
- Passifs pour sinistres survenus (PAA) : -52 K€.



Secteur Vie, Epargne, Retraite

en k€

	Actifs pour couverture future	Actifs pour sinistres survenus (hors PAA)	Actifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
			Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2022	8 092 771	(77 316)	(4 323)	-	8 011 132
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	8 093 627	(77 316)	-	-	8 016 311
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	(856)	-	(4 323)	-	(5 179)
Produits des cessions	-	138 746	1 752 141	-	1 890 887
Produits des cessions - survenance en cours	-	138 746	1 752 141	-	1 890 887
Produits des cessions - survenances passées	-	-	-	-	-
Produits des cessions - Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires	-	-	-	-	-
Charges des cessions	(1 905 088)	-	-	-	(1 905 088)
dont effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des traités de réassurance cédée	-	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	(1 905 088)	138 746	1 752 141	-	(14 201)
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	(1 065 827)	-	-	-	(1 065 827)
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	(1 065 827)	-	-	-	(1 065 827)
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-
Ecart de change	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(2 970 915)	138 746	1 752 141	-	(1 080 028)
Composantes investissement	(758 487)	758 487	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	3 123 937	(897 233)	(1 752 143)	-	474 561
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	3 123 937	-	-	-	3 123 937
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	-	(897 233)	(1 752 143)	-	(2 649 376)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements ⁽²⁾	10 991 555	(545 133)	(9 918 174)	-	528 248
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 31/12/2022	18 478 861	(622 449)	(9 922 499)	-	7 933 913
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	8 617 396	(616 746)	-	-	8 000 650
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	9 861 465	(5 703)	(9 922 499)	-	(66 736)

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée

La valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée à la clôture au titre de la zone Luxembourg s'élève à 13 K€ et se décompose comme suit :

- Passifs pour couverture future : 118 K€
- Passifs pour sinistres survenus (PAA) : -105 K€.



Secteur Prévoyance

en k€

	Actifs pour couverture future	Actifs pour sinistres survenus (hors PAA)	Actifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
			Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2023	72 101	(66 800)	(27 803)	18 684	(3 818)
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	5 114	-	(8 235)	18 605	15 484
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	66 987	(66 800)	(19 568)	79	(19 302)
Produits des cessions	-	16 320	128 824	(1 092)	144 052
Produits des cessions - survenance en cours	-	20 621	152 333	9 667	182 621
Produits des cessions - survenances passées	-	(4 301)	(23 509)	(10 759)	(38 569)
Produits des cessions - Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires	-	-	-	-	-
Charges des cessions	(153 601)	-	-	-	(153 601)
dont effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des traités de réassurance cédée	-	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	(153 601)	16 320	128 824	(1 092)	(9 549)
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	-	-	(131)	-	(131)
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	-	-	(2)	-	(2)
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(129)	-	(129)
Ecarts de change	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(153 601)	16 320	128 693	(1 092)	(9 680)
Composantes investissement	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	156 459	(12 667)	(127 282)	-	16 510
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	156 459	-	-	-	156 459
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	-	(12 667)	(127 282)	-	(139 949)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements ⁽²⁾	(8 376)	(3 939)	(75)	-	(12 390)
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 30/06/2023	66 583	(67 086)	(26 467)	17 592	(9 378)
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	62 463	(53 271)	(15 469)	17 592	11 314
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	4 120	(13 816)	(10 997)	-	(20 693)

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée

(2) Dont -12 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et 0 M€ au titre des autres mouvements



Secteur Prévoyance

en k€

	Actifs pour couverture future	Actifs pour sinistres survenus (hors PAA)	Actifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
			Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée à l'ouverture	(20 527)	11 130	(9 135)	17 131	(1 401)
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	4 713	-	(4 109)	10 084	10 688
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	(25 240)	11 130	(5 026)	7 047	(12 089)
Produits des cessions	-	28 049	244 794	1 553	274 396
Produits des cessions - survenance en cours	-	22 458	284 990	13 025	320 473
Prestations et charges encaissées	-	22 458	221 225	-	243 683
Variation des estimations des flux de trésorerie futurs - passifs pour sinistres survenus	-	-	63 765	-	63 765
Variation de l'ajustement au titre du risque non-financier - passifs pour sinistres survenus	-	-	-	13 025	13 025
<i>Variation de l'ajustement au titre du risque non-financier - passifs pour sinistres survenus</i>	-	-	-	-	-
Reprise de la composante de perte recouvrée (PAA)	-	-	-	-	-
Produits des cessions - survenances passées	-	5 591	(40 196)	(11 472)	(46 077)
Prestations et charges encaissées	-	-	27 194	-	27 194
Variation des estimations des flux de trésorerie futurs - passifs pour sinistres survenus	-	5 591	(67 390)	-	(61 799)
Variation de l'ajustement au titre du risque non-financier - passifs pour sinistres survenus	-	-	-	(11 472)	(11 472)
Produits des cessions - Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires	-	-	-	-	-
Composante de pertes recouvrées - dotation et reprise	-	-	-	-	-
Charges des cessions	(293 530)	-	-	-	(293 530)
<i>dont effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des traités de réassurance cédée</i>	-	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	(293 530)	28 049	244 794	1 553	(19 134)
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	-	-	(460)	-	(460)
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	-	-	(220)	-	(220)
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(240)	-	(240)
Ecarts de change	-	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(293 530)	28 049	244 334	1 553	(19 594)
Composantes investissement	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	295 972	(22 459)	(248 417)	-	25 096
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	295 972	-	-	-	295 972
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	-	(22 459)	(248 417)	-	(270 876)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements	90 185	(83 521)	(14 584)	-	(7 920)
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée à la clôture	72 100	(66 801)	(27 802)	18 684	(3 819)
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	5 114	-	(8 235)	18 605	15 484
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	66 987	(66 801)	(19 568)	79	(19 302)

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée



Secteur Dommages

en k€

	Actifs pour couverture future	Actifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
		Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2023	(9 264)	294 045	12 919	297 700
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	(9 264)	294 045	12 919	297 700
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	-	-	-	-
Produits des cessions	-	29 144	4 474	33 618
Produits des cessions - survenance en cours	-	40 066	3 246	43 312
Produits des cessions - survenances passées	-	(10 922)	1 228	(9 694)
Produits des cessions - Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires	-	-	-	-
Charges des cessions	(55 279)	-	-	(55 279)
dont effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des traités de réassurance cédée	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	(55 279)	29 144	4 474	(21 661)
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	-	6 529	-	6 529
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	-	4 610	-	4 610
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	1 919	-	1 919
Ecarts de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(55 279)	35 673	4 474	(15 132)
Composantes investissement	-	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	55 628	(57 138)	-	(1 510)
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	55 628	-	-	55 628
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	-	(57 138)	-	(57 138)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements ⁽²⁾	(10 756)	22 960	(2)	12 202
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 30/06/2023	(19 671)	295 540	17 391	293 260
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	15 280	291 153	17 391	323 825
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	(34 951)	4 387	-	(30 564)

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée

(2) Dont 12 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et 0 M€ au titre des autres mouvements



Secteur Dommages

en k€

	Actifs pour couverture future	Actifs pour sinistres survenus (PAA)		Total
		Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2022	31 824	179 493	10 978	222 295
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	30 628	182 094	10 858	223 580
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	1 196	(2 601)	120	(1 285)
Produits des cessions	-	130 251	1 940	132 191
Produits des cessions - survenance en cours	-	-	-	-
Produits des cessions - survenances passées	-	130 251	1 940	132 191
Produits des cessions - Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires	-	46 361	-	46 361
Charges des cessions	(62 597)	-	-	(62 597)
dont effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des traités de réassurance cédée	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	(62 597)	130 251	1 940	69 594
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	-	(16 196)	-	(16 196)
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	-	758	-	758
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	(16 954)	-	(16 954)
Ecarts de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(62 597)	114 055	1 940	53 398
Composantes investissement	-	-	-	-
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	65 083	(46 361)	-	18 722
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	65 083	-	-	65 083
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	-	(46 361)	-	(46 361)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements	(43 574)	46 858	1	3 285
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 31/12/2022	(9 264)	294 045	12 919	297 700
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	(9 264)	294 045	12 919	297 700
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	-	-	-	-

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée



7.1.2.2. Tableaux de variation des valeurs comptables nettes des contrats de réassurance cédée - par éléments

Secteur Vie, Epargne, Retraite en k€	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2023	7 791 891	-	147 943	7 939 834
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	7 980 747	-	19 783	8 000 530
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	(188 856)	-	128 160	(60 696)
Variations liées aux services reçus au cours de la période	3 961	-	(4 195)	(234)
Amortissement de la marge sur services contractuels			(4 195)	(4 195)
Amortissement de la marge sur services contractuels		-		-
Ecart d'expérience	3 961	-		3 961
Variations liées aux services futurs	2 606	-	(2 606)	-
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-	-	-	-
Effet des variations d'hypothèses affectées à la marge sur services contractuels	2 606	-	(2 606)	-
Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires - hors impact des nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-	-	-	-
Variations liées aux services passés	-	-	-	-
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des traités de réassurance cédée	-	-	-	--
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	6 567	-	(6 801)	(234)
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	44 085	-	189	44 274
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	44 085	-	189	44 274
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-
Ecart de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	50 652	-	(6 612)	44 040
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	679 322	-	-	679 322
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	1 216 619	-	-	1 216 619
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	(537 297)	-	-	(537 297)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements ⁽²⁾	(149 637)	-	-	(149 637)
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 30/06/2023	8 372 228	-	141 331	8 513 559
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	8 572 461	-	8 843	8 581 304
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	(200 232)	-	132 488	(67 744)

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée

(2) Dont -149 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée

La réconciliation entre les montants figurant dans ce tableau (hors modèle simplifié - PAA) et le total par secteur d'activité peut être réalisé à l'aide du tableau présenté en section 7.1.

La valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture au titre de la zone Luxembourg est nulle.



Secteur Vie, Epargne, Retraite

en k€

	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2022	7 883 552	-	132 361	8 015 913
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	7 893 388	-	122 923	8 016 311
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	(9 836)	-	9 438	(398)
Variations liées aux services reçus au cours de la période	2 784	-	(10 753)	(7 969)
Amortissement de la marge sur services contractuels	-	-	(10 753)	(10 753)
Amortissement de la marge sur services contractuels	-	-	-	-
Ecart d'expérience	2 784	-	-	2 784
Variations liées aux services futurs	(26 437)	-	26 437	-
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-	-	-	-
Effet des variations d'hypothèses affectées à la marge sur services contractuels	(26 437)	-	26 437	-
Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires - hors impact des nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-	-	-	-
Variations liées aux services passés	-	-	-	-
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des traités de réassurance cédée	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	(23 653)	-	15 684	(7 969)
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	(1 065 725)	-	(102)	(1 065 827)
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	(1 065 725)	-	(102)	(1 065 827)
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-
Ecart de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(1 089 378)	-	15 582	(1 073 796)
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	1 157 611	-	-	1 157 611
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	2 054 844	-	-	2 054 844
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	(897 233)	-	-	(897 233)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements ⁽²⁾	(159 895)	-	-	(159 895)
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 31/12/2022	7 791 890	-	147 943	7 939 833
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	7 980 747	-	19 783	8 000 530
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	(188 856)	-	128 160	(60 696)

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée

La réconciliation entre les montants figurant dans ce tableau (hors modèle simplifié - PAA) et le total par secteur d'activité peut être réalisé à l'aide du tableau présenté en section 7.1.

La valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture au titre de la zone Luxembourg est nulle.



Secteur Prévoyance

en k€

	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2023	(14 131)	-	-	(14 131)
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	(14 131)	-	-	(14 131)
Variations liées aux services reçus au cours de la période	(1 785)	-	-	(1 785)
Amortissement de la marge sur services contractuels	-	-	-	-
Amortissement de la marge sur services contractuels	-	-	-	-
Ecart d'expérience	(1 785)	-	-	(1 785)
Variations liées aux services futurs	-	-	-	-
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-	-	-	-
Effet des variations d'hypothèses affectées à la marge sur services contractuels	-	-	-	-
Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires - hors impact des nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-	-	-	-
Variations liées aux services passés	(4 301)	-	-	(4 301)
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des traités de réassurance cédée	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	(6 086)	-	-	(6 086)
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-
Ecart de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(6 086)	-	-	(6 086)
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	11 050	-	-	11 050
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	23 717	-	-	23 717
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	(12 667)	-	-	(12 667)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements ⁽²⁾	(3 939)	-	-	(3 939)
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 30/06/2023	(13 106)	-	-	(13 106)
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	709	-	-	709
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	(13 816)	-	-	(13 816)

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée

(2) Dont -4 M€ au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et 0 M€ au titre des autres mouvements

La réconciliation entre les montants figurant dans ce tableau (hors modèle simplifié - PAA) et le total par secteur d'activité peut être réalisée à l'aide du tableau présenté en section 7.1.



Secteur Prévoyance

en k€

	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2022	(7 571)	-	-	(7 571)
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	(7 571)	-	-	(7 571)
Variations liées aux services reçus au cours de la période	(17 979)	-	-	(17 979)
Amortissement de la marge sur services contractuels	-	-	-	-
Amortissement de la marge sur services contractuels	-	-	-	-
Ecart d'expérience	(17 979)	-	-	(17 979)
Variations liées aux services futurs	-	-	-	-
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-	-	-	-
Effet des variations d'hypothèses affectées à la marge sur services contractuels	-	-	-	-
Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires - hors impact des nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-	-	-	-
Variations liées aux services passés	5 591	-	-	5 591
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des traités de réassurance cédée	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux traités de réassurance cédée	(12 388)	-	-	(12 388)
Produits financiers ou charges financières afférents aux traités de réassurance cédée	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés en résultat	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance cédée comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-
Ecart de change	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées dans le résultat global, y compris en capitaux propres	(12 388)	-	-	(12 388)
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	20 798	-	-	20 798
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	43 257	-	-	43 257
Sommes recouvrées du réassureur, y compris composantes investissement	(22 459)	-	-	(22 459)
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements ⁽²⁾	(14 972)	-	-	(14 972)
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 31/12/2022	(14 133)	-	-	(14 133)
Actifs liés à des contrats de réassurance cédée	-	-	-	-
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	(14 133)	-	-	(14 133)

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée

La réconciliation entre les montants figurant dans ce tableau (hors modèle simplifié - PAA) et le total par secteur d'activité peut être réalisé à l'aide du tableau présenté en section 7.1.



7.2. PRODUITS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

en k€	Vie, Epargne, Retraite	Prévoyance	Dommages	Total
Relâchement des prestations et charges estimées de la période	246 456	389 794	-	636 250
Reprise de l'ajustement au titre du risque non-financier	22 520	31 475	-	53 995
Amortissement de la marge sur services contractuels	163 721	78 906	-	242 627
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	35 642	4 092	-	39 734
Autres éléments du revenu	-	2 677	-	2 677
Produits des activités d'assurance - Hors modèle PAA au 30/06/2023	468 339	506 944	-	975 283
Produits des activités d'assurance – PAA	(22 274)	118 827	776 806	873 359
Produits des activités d'assurance au 30/06/2023	446 065	625 771	776 806	1 848 642

en k€	Vie, Epargne, Retraite	Prévoyance	Dommages	Total
Relâchement des prestations et charges estimées de la période	245 945	360 194	-	606 139
Reprise de l'ajustement au titre du risque non-financier	4 976	23 740	-	28 716
Amortissement de la marge sur services contractuels	118 261	72 878	-	191 139
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	33 164	3 429	-	36 593
Autres éléments du revenu	-	6 807	-	6 807
Produits des activités d'assurance – Hors modèle PAA au 30/06/2022	402 346	467 048	-	869 394
Produits des activités d'assurance – PAA	(3 054)	111 336	703 856	812 138
Produits des activités d'assurance au 30/06/2022	399 292	578 384	703 856	1 681 532

8. Autres notes

8.1. ECARTS D'ACQUISITION

Répartition des écarts d'acquisition par entité consolidée (en k€)	30/06/2023			31/12/2022		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
BPCE Vie	16 412	-	16 412	16 412	-	16 412
BPCE Life	1 235	(1 235)	-	1 235	(1 235)	-
Total	17 647	(1 235)	16 412	17 647	(1 235)	16 412

Il n'y a pas eu de mouvement au 1^{er} semestre 2023 sur le poste d'écart d'acquisition.

Conformément à IAS 28.32 et IAS 28.42 :

- le goodwill relatif à l'acquisition de la filiale libanaise Adir pour 1,7 M€ est classé au poste Investissements dans les entreprises associées depuis 2017 ; ce dernier est déprécié à 100% depuis le 31 décembre 2020 ;
- le goodwill relatif à l'acquisition de la SCI DUO Paris pour 50 M€ est classé au poste Immeuble de placement.

Conformément à IFRS 10 et à la méthode appliquée par le Groupe BPCE pour les regroupements d'entreprises placées durablement sous contrôle commun, l'écart d'acquisition des intérêts minoritaires de BPCE Assurances (2015 et 2017) et BPCE APS (2018) a été imputé directement sur les capitaux propres du groupe.



8.2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Détail des provisions pour risques et charges (en k€)	30/06/2023	31/12/2022
Provision pour litiges	14 071	13 588
Provision pour pensions et obligations similaires	29 490	27 169
Autres provisions	-	-
Total Provisions pour risques et charges	43 561	40 757

8.3. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Engagements (en k€)	30/06/2023	31/12/2022
Caution de BPCE sur les opérations de prêt de titres	3 000 000	3 000 000
Autres cautions reçues	786 677	817 218
Découvert autorisé auprès de Natixis	5 000	5 000
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	7 663 198	8 149 942
Engagements reçus	11 454 875	11 972 160
Investissement restant à libérer (FCPR et FCT)	6 589 488	2 624 938
Engagement de souscription emprunt BPCE	-	734 544
Cautions et avals donnés	43 607	14 049
Engagements donnés	6 633 095	3 373 531

BPCE Vie a proposé comme support Unité de Compte des contrats d'assurance vie épargne un emprunt BPCE. La période de souscription de ce support dans les contrats était planifiée entre novembre 2022 et janvier 2023. En date d'arrêt, la société a donc décomptabilisé l'engagement hors bilan relatif à l'engagement de souscription pris à hauteur de 735 M€.

8.4. COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ ET SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

(en M€)	Vie, Épargne, Retraite		Prévoyance et ADE		Dommages		Autres		Total	
	06/2023	06/2022	06/2023	06/2022	06/2023	06/2022	06/2023	06/2022	06/2023	06/2022
Résultat des activités d'assurance brut de réassurance	131 272	(545)	115 342	115 783	82 243	63 319	-	-	328 857	178 557
Résultat des activités d'assurance net de réassurance	127 920	(79 102)	105 793	111 277	60 582	69 608	-	-	294 295	101 783
Résultat financier									46 517	10 283
Résultat opérationnel									279 358	49 314
Quote-part dans les résultats des entreprises associées									5416	(4 579)
Impôts sur les résultats									(52 837)	13 689
Résultat après impôt des activités discontinues									-	-
Résultat net consolidé	-	-	-	-	-	-	-	-	231 937	31 046
<i>dont résultat opérationnel zone France</i>									287 553	42 446
<i>dont résultat opérationnel zone Luxembourg</i>									(8 195)	(11 400)



8.4. CHARGE D'IMPÔT

Décomposition de la charge d'impôt (en k€)	30/06/2023	30/06/2022
Charge d'impôt exigible	(43 325)	(60 754)
Ajustement au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	11 704	122
Charge d'impôt différé afférent aux différences temporelles	(21 216)	46 943
Charge d'impôt totale	(52 837)	(13 689)

8.6. RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT TOTALE ET LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE

(en k€)	30/06/2023	30/06/2022
+ Résultat net - part du groupe	231 941	31 169
+ Résultat net - part des minoritaires	3	123
+ Impôt de l'exercice	52 837	13 689
- Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	(7 907)	1 996
= Résultat comptable consolidé avant impôt, amortissement des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	276 874	46 977
+/- Différences permanentes	-	-
= Résultat fiscal consolidé	276 874	46 977
x Taux d'impôt théorique	25,83 %	25,83 %
= Impôt théorique	(71 517)	(12 134)
+ Crédits d'impôt et avoirs fiscaux	3 867	2 460
+ Impôt au taux réduit	-	-
+ Différences de taux d'impôt sur filiales étrangères	17	27
+ Effets des différences permanentes	(5 419)	8 572
+ Impôt sur exercices antérieurs et autres éléments	15 170	(1 321)
= Charge d'impôt de l'exercice	(52 837)	(13 689)
Dont Impôt exigible	(31 621)	(60 632)
Impôt différé	(21 216)	46 943

8.6. EVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Néant.



Rapport des commissaires aux comptes

2

BPCE ASSURANCES

**Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes
sur les comptes intermédiaires consolidés condensés**

(Période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

MAZARS
61 Rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires consolidés condensés

(Période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023)

Au Président du Conseil d'administration,
BPCE ASSURANCES
7 Promenade Germaine Sablon
75013 Paris

Monsieur,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BPCE Assurances et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires consolidés condensés de BPCE Assurances, relatifs à la période du 01 janvier 2023 au 30 juin 2023 (ci-après « les Comptes »), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces Comptes ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les Comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des Comptes avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable concernant l'application concomitante à compter du 1er janvier 2023 de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » et de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » sur les portefeuilles d'instruments financiers des activités d'assurance tel qu'exposé dans la note « 1. Première application d'IFRS 17 et IFRS 9 », la note « 3. Référentiel IFRS » ainsi que dans les autres notes de l'annexe présentant des données chiffrées liées aux incidences de ces changements.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 29 septembre 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS



Sébastien ARNAULT



Guillaume WADOUX